

24^e
Conférence
des **CLI**

Mercredi 12 décembre 2012

Actes de la Conférence

SOMMAIRE

OUVERTURE	3
EMMANUEL KESSLER	
INTRODUCTION	3
PIERRE-FRANCK CHEVET, PRESIDENT DE L'ASN	3
JEAN-CLAUDE DELALONDE, PRESIDENT DE L'ANCCLI	5
POINTS D'ACTUALITE	7
JEAN-CLAUDE DELALONDE, PRESIDENT DE L'ANCCLI	7
JEAN-CHRISTOPHE NIEL, DIRECTEUR GENERAL DE L'ASN	8
PIERRE-FRANCK CHEVET, PRESIDENT DE L'ASN	11
DELPHINE BATHO, MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE.....	12
HENRI REVOL, PRESIDENT DU HCTISN	15
ÉCHANGES	17
TABLE RONDE N° 1 : FACTEURS SOCIAUX, ORGANISATIONNELS ET HUMAINS	20
EMMANUEL KESSLER.....	20
PIERRE GAILLARD, VICE PRESIDENT DE L'ANCCLI, REPRESENTANT CFDT A LA CLI DE GOLFECH.....	21
PHILIPPE JAMET, COMMISSAIRE DE L'ASN.....	22
FRANÇOIS JEFFROY, CHEF DU SERVICE FACTEURS ORGANISATIONNELS ET ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DES RISQUES AU SEIN DU POLE SURETE NUCLEAIRE DE L'IRSN	23
MICHEL LALLIER, REPRESENTANT DE LA CGT AU HCTISN	25
DOMINIQUE MINIERE, DIRECTEUR DE LA PRODUCTION NUCLEAIRE D'EDF	26
LUDOVIC MOULIN, RESPONSABLE DES FACTEURS HUMAINS ET DE LA GOUVERNANCE DES RISQUES A LA DIRECTION DES RISQUES ACCIDENTELS DE L'INERIS	27
ÉCHANGES	29
TABLE RONDE N° 2 : INCIDENT OU ACCIDENT NUCLEAIRE NE NECESSITANT PAS DE PLANS D'URGENCE : PERCEPTION DES RISQUES ET INFORMATION DU PUBLIC	36
EMMANUEL KESSLER.....	36
JEAN-PIERRE CHARRE, VICE-PRESIDENT DE LA CLI DE MARCOULE-GARD ET MAIRE D'ORSAN	37
EMMANUEL RIVIERE, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT OPINION DE TNS - SOFRES	38
JEAN-LUC ANDRIEUX, DIRECTEUR SURETE, SANTE, SECURITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE D'AREVA.....	41
THIERRY DUBUIS, ANIMATEUR DU SECRETARIAT PERMANENT POUR LA PREVENTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES COTE D'OPALE - FLANDRE	43
CHRISTOPHE QUINTIN, ANCIEN DELEGUE TERRITORIAL DE LA DIVISION DE CAEN DE L'ASN	44
CHARLES GIUSTI, SOUS-DIRECTEUR DE LA PLANIFICATION ET DE LA GESTION DES CRISES A LA DGSCGC, MINISTERE DE L'INTERIEUR.....	46
ÉCHANGES	49
CONCLUSION	53
JEAN-CLAUDE DELALONDE.....	53
PIERRE-FRANCK CHEVET.....	54

OUVERTURE

Emmanuel KESSLER, animateur

Bienvenue à cette 24^{ème} conférence des CLI, qui est également une grande première puisque Pierre-Franck CHEVET, nommé depuis un mois à la présidence de l'Autorité de sûreté nucléaire, a l'occasion pour la première fois de s'adresser aux représentants des CLI.

Polytechnicien, diplômé de l'ENSAE, ingénieur des Mines, Pierre-Franck CHEVET a commencé sa carrière à l'ASN en 1986 aux côtés d'André-Claude LACOSTE. Nommé en février 2007 directeur général de l'énergie et des matières premières, puis, en juillet 2008, directeur général de la direction générale de l'énergie et du climat, Pierre-Franck CHEVET a également travaillé sur les questions d'énergie et de risques industriels au cabinet de deux premiers ministres, Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN et Monsieur Dominique DE VILLEPIN.

INTRODUCTION

Pierre-Franck CHEVET, président de l'ASN

Monsieur le président DELALONDE, Monsieur le président REVOL, Messieurs les présidents de CLI, Mesdames et Messieurs les membres de CLI ou de l'ANCCLI, Mesdames et Messieurs les représentants des exploitants, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir de vous rencontrer pour la première fois depuis ma nomination et je suis heureux de retrouver un certain nombre d'entre vous que j'ai croisés antérieurement dans le domaine du nucléaire ou de la sûreté.

La 24^{ème} édition de cette conférence annuelle montre que votre rôle est essentiel et la continuité de notre action nécessaire. Dans le domaine de la sûreté, rien n'est en effet jamais acquis et tout se construit progressivement, avec beaucoup d'opiniâtreté.

Savoir trancher et prendre des décisions, en tant que président de l'Autorité de sûreté nucléaire, suppose de faire remonter et d'analyser des questionnements techniques et sociétaux dont vous êtes porteurs avec d'autres acteurs : notamment, le HCTISN ou l'IRSN, qui apporte à l'ASN un appui technique essentiel. Le questionnement sur la sûreté est nécessaire et s'applique au nucléaire, mais également à la protection de la population et à la radioprotection.

Vous êtes un maillon essentiel du système de sûreté et la loi de 2006 sur la transparence et la sûreté nucléaire a prévu à la fois de créer une Autorité indépendante, l'ASN, mais aussi de consolider votre statut et de créer le Haut comité. Chacun à notre place, nous participons à l'édifice qui permet d'améliorer progressivement la sûreté et nous devons tous être vigilants sur ce point.

J'ai eu l'honneur de servir sous les ordres d'André-Claude LACOSTE et j'ai pu suivre, pendant plus de 20 ans, l'évolution de l'ASN : depuis que je l'ai quittée en 1995 après y avoir passé 9 ans, son action me semble s'être bien développée dans la durée, notamment grâce à l'action déterminée d'André-Claude LACOSTE pour laquelle j'ai énormément de respect. J'ai l'ambition d'inscrire mon action dans la continuité de ce qu'il a fait, ce qui a placé l'Autorité de sûreté nucléaire et les acteurs qui gravitent autour de l'ASN au plus haut niveau de référence internationale. N'étant pas encore à l'ASN il y a quelques mois, je peux témoigner du fait qu'en France et à l'international, notre système fait référence et vous y contribuez.

Je souhaite remercier également Henri LEGRAND, qui est une personne essentielle à nos travaux collectifs, notamment sur les aspects budgétaires et financiers, pour son action dans la durée et son accompagnement pour faire fonctionner ce système.

J'évoquerai quelques priorités globales d'action :

L'action post-Fukushima est une action de longue durée. Comme le disait André-Claude LACOSTE, le retour d'expérience prendra probablement de 5 à 10 ans, le temps d'acquérir l'ensemble des informations qui permettent prendre les bonnes décisions.

À la suite de Fukushima, l'ASN a déjà pris des décisions fixant des prescriptions à la suite des « stress tests » ou évaluations complémentaires de sûreté. Nous nous appliquerons à vérifier que les engagements des exploitants sont respectés et les CLI ont un rôle à jouer pour accompagner ce mouvement. Pour l'ASN comme pour les CLI, il s'agit d'une priorité en 2013 et pour les années à venir.

Concernant les facteurs sociaux, organisationnels et humains, qui seront abordés dans la première table ronde, nous savons que, pour traiter les problèmes de sûreté et obtenir des résultats en la matière, il faut s'intéresser avec une égale attention aux dispositions matérielles, aux organisations et aux hommes et femmes qui les servent.

Nous avons donc inclus dans les évaluations complémentaires de sûreté les aspects liés aux facteurs sociaux, organisationnels et humains, en mettant en place au niveau national un comité ad hoc ouvert, qui a tenu trois réunions plénières et dont l'action doit se poursuivre dans la durée.

Ceci mérite aussi une déclinaison sur le terrain : la composition de la plupart des CLI permettant de traiter valablement ce sujet, elles peuvent étendre leurs travaux pour en traiter. Je serais très preneur de la déclinaison de ce thème au niveau des Commissions locales d'information, notamment dans l'année à venir, en accompagnement des travaux menés au niveau national.

Le troisième sujet prioritaire est le post accidentel : l'ASN a lancé en 2005 des travaux pour explorer les problématiques liées à la gestion dans la durée des conséquences d'un accident nucléaire. Fukushima confirme que c'était un exercice nécessaire : 300 experts notamment internationaux ont participé à ces travaux et, conformément à nos pratiques habituelles, nous avons rendu public le rapport qui en est issu il y a deux semaines, tout en le transmettant simultanément au Premier Ministre.

Ce document contient beaucoup d'indications quantifiées et confirme que ce sujet important n'est pas simple: la gestion de l'eau et l'accès à l'eau potable, notamment, prennent un relief particulier quand on s'intéresse aux conséquences à long terme d'un accident, alors que ce n'est pas le cas s'il s'agit de gérer sur 24 heures une crise industrielle classique.

Ce sujet peut s'énoncer au niveau national, mais il faut également le décliner sur le terrain : un travail engagé par les CLI serait très utile à partir de ce qui a été élaboré à ce stade. Sur ces trois

priorités techniques, ceci permettrait d'ailleurs de démultiplier et de donner un sens accru à l'action engagée par l'ASN.

Enfin, nous nous attachons à l'ouverture de notre action au niveau national, et notamment l'ouverture au public. Chacun d'entre vous œuvre pour faire vivre ces travaux à son niveau, dans les assemblées qui réunissent les commissions locales, sur le terrain, dans les Bureaux.

Nous pouvons aller plus loin par l'organisation à votre initiative de réunions publiques sur ces sujets ou sur tout autre sujet qui vous semblerait pertinent dans la proximité de l'installation dont vous avez la charge. Il y a certes de nombreuses contraintes pratiques, mais c'est un point essentiel, car nous travaillons tous au service du public.

L'ASN est prête à vous accompagner dans cette démarche, à travers ses divisions territoriales, pour participer et témoigner dans de telles réunions publiques. Je souhaiterais que nous puissions voir avec l'ANCCLI comment aller plus loin sur ce sujet.

Cette 24^{ème} conférence des CLI s'organise autour de deux tables rondes, la première consacrée aux facteurs humains et organisations et la seconde aux accidents sans gravité, qui n'étaient pas classés et ont pourtant suscité une interrogation médiatique forte.

Nous connaissons ainsi un décalage entre un système rôdé qui organise le circuit d'informations et cette montée en puissance de l'interrogation médiatique. Comment progresser et faire face à ce décalage, qui a été constaté à plusieurs reprises ?

C'est un sujet essentiel à explorer pour chacun d'entre nous.

Pour cette 24^{ème} conférence des CLI, nous aurons la chance d'avoir le ministre du Gouvernement en charge de ces sujets, Delphine BATHO, qui nous rejoindra après le Conseil des ministres.

Je vous souhaite une bonne conférence et je vous remercie pour votre engagement.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

Cette 24^{ème} conférence se présente sous les meilleurs auspices : en premier lieu, par la continuité des relations avec l'ANCCLI et l'ensemble des CLI que Pierre-Franck CHEVET a évoquée. Cette continuité s'exprime au travers du programme de travail qui a été rappelé ce matin, lors de la rencontre entre CLI, et grâce à la visite de notre ministre de tutelle, qui, je l'espère, apportera des informations que nous sollicitons depuis quelques années.

Les CLI et l'ANCCLI sont le relais d'informations privilégié, voulu par le législateur, entre la population de nos territoires, l'exploitant et l'Autorité de sûreté. A la suite de l'accident de Fukushima, l'État a attaché la plus grande importance à ce que les CLI et leur association nationale soient impliquées dans le processus des évaluations complémentaires de sûreté. Les CLI et l'ANCCLI ont répondu très favorablement à cette demande et ont montré la pertinence de la contribution de la société civile à l'amélioration continue et au renforcement de la sûreté des installations nucléaires.

Par l'expression de points de vue pluralistes et leur capacité de réponse aux sollicitations des instances de sûreté lors des événements graves comme l'accident de Fukushima, les CLI et l'ANCCLI participent au renforcement général de la vigilance et de la sûreté nucléaire.

Il en sera de même sur le futur débat sur le centre industriel de stockage géologique Cigéo, qui sera placé sous l'autorité de la Commission nationale du débat public et auquel les CLI et l'ANCCLI ont l'intention de participer et de donner leurs points de vue citoyens.

Nous avons reçu de nos autorités de tutelle la certitude que nous serons associés aux débats nationaux, régionaux et locaux sur la transition énergétique. S'il n'appartient ni aux CLI ni à l'ANCCLI de formuler un avis sur la part que doit prendre la production nucléaire dans le mix énergétique français, notre mission consiste à apporter la compétence de nos membres pour éclairer ces débats sur les conséquences des décisions, notamment sur le plan de la sûreté future du parc nucléaire français dans la perspective d'une transition responsable.

Cette contribution des CLI visera non à influencer les décisions, mais à anticiper leurs conséquences, pour que, quelles que soient les options prises, un haut niveau de sûreté soit maintenu par des mesures et des moyens appropriés, financés et engagés suffisamment en amont.

Dans ce contexte très important pour les activités nucléaires, il est de notre devoir de veiller à ce que les CLI disposent des moyens nécessaires, notamment financiers, à l'accomplissement de leurs missions de suivi des installations nucléaires et de leur sûreté.

Nous espérons que les autorités de tutelles et les ministres concernés n'oublieront pas que les lois sont faites pour être respectées. Nous avons l'intention de tenir toute la place qui nous est confiée par la loi. Les promesses de vigilance n'engagent pas seulement celles et ceux qui les écoutent. La vigilance fait partie intégrante de notre existence : en cas de manquement prolongé à appliquer la loi, nous ne manquerons pas de rappeler, par tous les moyens appropriés, la responsabilité de nos décideurs.

Notre ministre de tutelle connaît la position de l'ANCCLI et nous remercions Madame BATHO et Monsieur MONTEBOURG de nous avoir permis d'être reçus par leur cabinet respectif. Nous avons eu le sentiment, lors de ces rencontres, que les CLI et l'ANCCLI seraient parties prenantes dans le débat sur la transition énergétique, que leur travail et leur place sont reconnus officiellement et à leur juste valeur et que nous aurions une écoute attentive à nos préoccupations : la loi prévoit en effet des financements que nous attendons encore, même si l'an dernier, nous avons appris ici même qu'en période de difficultés financières et économiques, notre budget avait été augmenté de 70%. Nous espérons que les informations de l'an dernier seront pérennisées, que la loi sera appliquée et que nos structures prévues par les textes auront toujours la possibilité de s'exprimer.

Les CLI et l'ANCCLI sont divers : nous sommes un lieu de débat au niveau national, nous nous respectons, nous savons nous écouter et les orientations prises dans nos instances le sont toujours à l'unanimité, car ce qui nous guide et nous rassemble est la sécurité nucléaire.

Je suis persuadé que nos responsables politiques sauront garder la continuité de cette action, pour le bien de nos citoyens et au-delà de nos frontières.

POINTS D'ACTUALITE

Emmanuel KESSLER

Nous avons un moment pour débattre de plusieurs points d'actualités, puis nous accueillerons Madame la Ministre, Delphine BATHO.

Nous commençons avec Jean-Claude DELALONDE, puis nous entendrons Jean-Christophe NIEL, directeur général de l'ASN, et Henri REVOL, président du HCTISN, pour dresser un bilan et les perspectives de leurs actions.

Jean-Claude DELALONDE, président de l'ANCCLI

Je voudrais donner quelques informations complémentaires sur le public présent dans cette salle.

Nous étions près de 130 représentants ce matin et 35 CLI sur 37 sont représentées dans cette salle, celle de Strasbourg devant être supprimée prochainement.

Ces 37 CLI sont toutes adhérentes de l'ANCCLI. Plus de 3000 personnes qui représentent la société civile se réunissent donc régulièrement dans ces instances et plus de 1500 élus participent à nos travaux.

L'ANCCLI est également présente ou représentée à plus de 100 manifestations par an, soit une réunion tous les deux jours sur le territoire national et à l'international, avec une implication très forte des bénévoles des CLI.

En 2012, les liens avec les CLI se sont notablement renforcés, notamment parce que celles-ci avaient été institutionnalisées en 2011, via leur renouvellement par les Conseils généraux. Des chargés de mission sont désormais recrutés en tant que tels, ou mis à disposition par les conseils généraux au sein des CLI. Pour mutualiser nos informations et nos travaux qui sont souvent génériques, il est important de disposer de la transmission, de la transparence et de la transversalité pour ces informations.

Le partenariat de l'ANCCLI avec le HCTISN est également très fort - nous occupons 5 sièges auprès du président REVOL - et nous avons par ailleurs des relations fructueuses et complémentaires avec l'IRSN et l'ASN. André-Claude LACOSTE a été à l'origine de la création de l'ANCCLI. Les propos tenus par Pierre-Franck CHEVET expriment une parfaite continuité, voire un développement pour la transparence.

Au niveau européen, l'ANCCLI a de forts partenariats notamment avec des structures comme ENEF et NERIS. Une démarche a été initiée il y a 3 ans, dans le cadre de l'application de la convention d'Aarhus au nucléaire, pour mobiliser la réflexion, à l'image de ce qui se passe en France, et que les bonnes pratiques aient un écho international et surtout européen. Un partenariat fort et permanent est en place avec la Commission européenne, le Comité économique et social européen, le secrétariat de la Convention d'Aarhus et plus de 15 pays européens.

Principaux événements de l'année 2012

En janvier 2012 a démarré le dialogue technique sur les ECS.

En février 2012, une table ronde européenne a été organisée avec l'IRSN sur les nouveaux défis après Fukushima.

Le 17 avril 2012, une demi-journée d'information sur les leucémies infantiles autour des installations nucléaires a fait suite à un rapport publié sous l'Autorité de l'IRSN.

En juin 2012, le rapport final de la démarche initiée par l'ANCCLI a été présenté au niveau européen, avec le Haut comité et le président REVOL et l'initiative du dialogue technique, présentée ce matin par le CLIS de BURE, a été lancée sur les déchets de moyenne activité (MA) et de haute activité vie longue (HAVL) avec l'IRSN.

En novembre 2012, le séminaire sur l'environnement et la santé a été organisé avec l'IRSN.

Le 4 décembre, une table ronde européenne sur la sûreté nucléaire s'est tenue avec la Commission européenne et le **Comité économique et social européen** à Bruxelles, avec le concours de l'IRSN.

Le 11 décembre a eu lieu le séminaire d'information et de dialogue technique sur les déchets MA et HAVL et ce 12 décembre est la journée la plus importante pour les CLI et l'ANCCLI, qui nous rassemble tous ici.

2012 a également été un moment d'interpellation du nouveau gouvernement par les représentants des CLI et par l'ANCCLI, un moment d'expression de leurs souhaits et de rencontres.

Nous avons été reçus par les cabinets respectifs de Madame BATHO et de Monsieur MONTEBOURG.

En novembre dernier, nous avons également interpellé le nouveau Président de la République à propos du débat sur le mix énergétique et nous devons poursuivre notre lobbying pour qu'un pourcentage de la taxe sur les INB, déjà versée dans les caisses de l'État, vienne financer le fonctionnement des CLI associatives.

Nous avons aussi rencontré hier soir le président et les commissaires de l'ASN et le Bureau de l'ANCCLI a exprimé sa satisfaction pour cette rencontre conviviale. Il est important que soit poursuivi ce dialogue, qui se tient après l'Assemblée générale de l'ANCCLI en novembre dernier.

En décembre 2012, une rencontre avec les parlementaires européens, des ONG européennes et l'ANCCLI a porté sur l'organisation européenne de la société civile renforçant la transparence des activités nucléaires, intitulée d'abord EUROCLI et désormais "Nuclear transparency watch" (NTW), à l'image des bonnes pratiques initiées en France.

Emmanuel KESSLER

Jean-Christophe NIEL va maintenant faire le point de l'actualité concernant l'action de l'ASN.

Jean-Christophe NIEL, directeur général de l'ASN

La première actualité qui a marqué les années 2011 et 2012 est, bien entendu, l'accident de Fukushima au Japon. Pour l'ASN, c'est un événement majeur : il y a un avant et un après Fukushima.

Nous sommes au début d'un processus, dont le retour d'expérience prendra de nombreuses années. Nous avons tous en tête l'accident de Three Mile Island en 1979, où il a fallu 6 ans pour constater que le cœur avait fondu. L'analyse détaillée que feront les Japonais de l'accident de Fukushima pourrait de même conduire à de nouvelles interrogations ou à des évolutions dans le futur.

Dès le mois de mai 2011, nous avons émis des prescriptions pour encadrer le processus d'évaluation complémentaire de sûreté, après avoir eu un avis favorable du HCTISN. Cette décision a conduit à l'élaboration de rapports par les opérateurs en septembre 2011, qui ont tous été rendus publics immédiatement.

Par la suite, un travail d'expertise important de l'IRSN et des groupes permanents a permis une prise de position de l'ASN le 3 janvier 2012, quelques jours après la 23^{ème} conférence des CLI. Cet avis public mentionne notamment que « les installations examinées présentent un niveau de sûreté suffisant pour que l'ASN ne demande l'arrêt immédiat d'aucune d'entre elles » et que « l'ASN considère que la poursuite de l'exploitation nécessite d'augmenter dans les meilleurs délais, au-delà des marges de sûreté, dont elle dispose déjà, leur robustesse face à des situations extrêmes ».

Depuis le 3 janvier 2012, un processus d'élaboration de décisions qui s'imposent à tous les opérateurs a été lancé. Cette prise de décisions a été effective et rendue publique le 26 juin 2012. En cumulant l'ensemble des installations, chaque décision appelant plusieurs prescriptions, cela fait environ 1000 prescriptions, dont beaucoup sont identiques pour toutes les centrales nucléaires.

Le "noyau dur" correspond à un ensemble limité de dispositions organisationnelles et matérielles qui doivent résister à des conditions extrêmes, notamment pour réduire le risque d'un accident grave. S'il y a un accident, il faut en limiter les conséquences, notamment les rejets, et, s'il vient à y avoir des rejets, il faut permettre un niveau d'intervention sur le site.

La deuxième mesure, qui s'applique plus spécifiquement à EDF, est la force d'action rapide nucléaire : des forces d'intervention pourraient intervenir dans un délai court pour aider à appuyer les équipes sur un certain nombre de sites.

Entre temps, un processus européen s'est développé : au 1er janvier 2012, nous devons envoyer au niveau européen les rapports des stress tests français.

Le processus suivi par l'ASN se distingue doublement du processus européen de stress tests, qui ne concerne que les réacteurs de puissance : il concerne toutes les installations nucléaires, usines de retraitements, réacteurs du CEA, etc.... et, suite aux discussions avec le Haut comité, il intègre le sujet des facteurs sociaux organisationnels et humains.

Le document envoyé le 1er janvier 2012 a été revu par les autres Autorités de sûreté, qui sont venues visiter un certain nombre d'installations. Le comité de pilotage du processus de stress tests a rendu un rapport le 26 avril, dont les principales conclusions sont notamment :

- Le rappel de l'intérêt des revues périodiques de sûreté, des réexamens de sûreté
- L'importance d'accroître la sûreté et de s'en assurer dans le temps, ce qui est le cas tous les 10 ans en France.
- L'importance de renforcer le confinement.
- L'importance de la capacité à faire face à des situations extrêmes, comme cela été développé en France.
- L'harmonisation européenne de la prise en compte d'aléas comme les séismes ou les inondations.

Les facteurs sociaux organisationnels et humains sont un point important de cet avis de l'ASN en 2012, qui prévoyait de mettre en place un comité pluraliste. Ce comité a été mis en place en juin et a organisé trois réunions en comité plénier.

Trois groupes de travail ont été créés sur la sous-traitance en fonctionnement normal, sur le recours à la sous-traitance en fonctionnement normal d'un point de vue juridique et sur la gestion des situations de crise. Ces groupes de travail auront une liberté pour adapter leur mandat et le proposer au comité plénier.

C'est un travail très important et de longue haleine qui s'engage avec l'ensemble des acteurs. Les prochaines étapes sont les avis des groupes permanents sur le "noyau dur", qui interviendront en décembre pour EDF et en avril pour les autres installations. À la suite de ces avis, l'ASN prendra position sur les différents sujets.

Concernant les évaluations complémentaires de sûreté, les installations ont été distinguées selon plusieurs catégories :

- les installations prioritaires sont les réacteurs d'EDF, l'usine de retraitement de la Hague et les réacteurs du CEA, sur lesquelles le travail est en cours,
- pour 80 installations moins prioritaires, les opérateurs ont envoyé leur rapport à l'ASN le 15 septembre 2012 et le décalage dans le temps est d'environ un an.

2012 a été également l'occasion pour l'ASN de publier des éléments de doctrine sur plusieurs sujets :

Au delà du post accidentel, évoqué par Pierre-Franck CHEVET, l'ASN a voulu rappeler en novembre 2012 sa doctrine concernant les sites et sols pollués par la radioactivité, récente ou ancienne, comme en région parisienne où l'État a engagé une opération pour traiter des sites pollués par des activités datant du début du 20^{ème} siècle. Il faut traiter ces situations de façon à ne plus avoir à y revenir, même si, dans certaines situations, il peut y avoir des difficultés, notamment de gros volumes à déplacer.

Concernant le Plan national pour la gestion des matières et des déchets radioactifs, la situation française se caractérise par un système à trois piliers :

- un dispositif législatif, qui date de 2006,
- un plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, qui est élaboré tous les 3 ans de manière pluraliste puis discuté au Parlement par l'Office parlementaire ; ce plan est traduit par un décret pris par le Gouvernement,
- l'ANDRA.

Le Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2013 - 2015 vient d'être élaboré par le groupe de travail et va partir au Parlement pour poursuivre ce processus.

En 2012, la plupart des événements, 100 à 150, sont classés au niveau 1 dans l'échelle de gravité.

Trois incidents sont classés au niveau 2 :

Le premier de ces incidents est une non-conformité des tuyauteries dans les piscines d'entreposage du combustible de la centrale nucléaire de Cattenom : l'eau qui refroidit les combustibles est amenée par des tuyauteries en fond de piscine. Il a été constaté en début d'année que le casse-

siphon, qui permet, dans certaines circonstances, d'éviter de dénoyer la piscine, n'existait pas. Nous avons demandé à EDF de remédier à cette situation dans les plus brefs délais.

Sur l'usine FBFC de Romans, l'exploitant nous a fait part du non-respect de règles de gestion de l'uranium. L'uranium humide, qui présente plus de risques de criticité que l'uranium sec, doit suivre une gestion spécifique. Il a été constaté par l'exploitant puis par l'ASN en inspection que ces règles n'étaient pas bien respectées. Certains conteneurs d'uranium humide étaient traités comme s'ils contenaient de l'uranium sec, ce qui réduisait les marges de sécurité.

Le troisième incident est très récent : un colis de fluor 18, produit destiné à la médecine nucléaire pour les diagnostics, était transporté pour rejoindre le CHU de Nîmes et le transporteur ayant mal arrimé le colis ; celui-ci est tombé et n'a pas été retrouvé. Le fluor 18 est un produit qui a une durée de vie très courte, donc le risque a très rapidement disparu. Néanmoins, dans les premiers instants de cet évènement, les risques n'étaient pas négligeables.

Concernant l'actualité réglementaire, le 8 février 2012 a été publié un arrêté INB important, qui poursuit la construction du nouveau cadre réglementaire.

Cet arrêté reprend un ensemble de mesures existantes, un arrêté sur la qualité de 1984 et deux arrêtés sur l'environnement de 1999, en les mettant à jour. Il intègre également toute la démarche européenne d'harmonisation engagée depuis le début des années 2000, qui a conduit à identifier 350 niveaux de référence partagés entre toutes les Autorités de sûreté européenne qui se sont imposés de les transposer dans leurs réglementations.

C'est une approche intégrée, à l'instar de celle concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, pour maîtriser les accidents mais aussi les pollutions chroniques, les atteintes à l'environnement radioactives et non radioactives.

La plupart des mesures entrant en vigueur au 1^{er} juillet 2013, il est prévu que les divisions de l'ASN informent les CLI du contenu de cet arrêté très complet et il sera utile d'avoir ces échanges.

Ce texte vise à être proportionné aux enjeux et ses différentes dimensions appellent également un certain nombre de textes réglementaires qui seront pris par l'ASN. Certaines décisions sont en cours de rédaction ou ont déjà fait l'objet d'une consultation, qui sera reprise dans certains cas, lorsque la version définitive de l'arrêté conduit à introduire des modifications.

Emmanuel KESSLER

Je donne la parole à Pierre-Franck CHEVET avant d'écouter l'allocution de Madame Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, qui nous a rejoint.

Pierre-Franck CHEVET

Madame la Ministre, vous êtes depuis 2006 la première Ministre responsable de la sûreté à participer personnellement à nos travaux et je vous en remercie. Cette 24^{ème} édition de cette conférence annuelle des Commissions Locales d'Informations traduit l'engagement de chacun autour des enjeux de sûreté nucléaire.

Depuis leur création, l'ASN a toujours accompagné les CLI, qui jouent un rôle essentiel pour que la sûreté soit à son meilleur niveau. La sûreté recouvre, bien entendu, un grand nombre de

décisions très techniques, mais aussi l'entretien permanent d'un questionnement qui doit venir de l'ensemble des parties prenantes. Les CLI portent ce questionnement, l'entretiennent sur le terrain et j'espère qu'elles obtiennent des réponses de la part des uns et des autres. Je salue le président DELALONDE, de l'Association nationale des CLI, qui fédère leur action au niveau national, ainsi que le président REVOL qui préside aux destinées du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire. Tous ces lieux sont essentiels pour l'action de l'ASN et pour bâtir quotidiennement la sûreté et je les remercie en votre présence.

Beaucoup de thèmes ont été abordés, mais j'insisterai sur le fait que Fukushima est un événement structurant, qui a agi sur l'action menée par chacun d'entre nous et agira dans la durée et structurera l'action en matière de sûreté et de radioprotection.

Je retiens deux chiffres en citant le président DELALONDE, qui sont significatifs de l'engagement des participants.

3000 personnes de toutes origines et de tous bords font vivre les CLI auprès de chaque site sur le terrain. Cela nécessite un engagement, qui est la plupart du temps bénévole, autour de ces questions importantes.

À la suite du renouvellement statutaire des CLI, 70% des membres des CLI ne sont présents que depuis 1 ou 2 ans, ce qui implique un enjeu très fort en terme de formation. Nos travaux devront continuer à porter ce sujet et y apporter les meilleures réponses possibles grâce à l'engagement de tous.

Emmanuel KESSLER

Nous accueillons Madame Delphine BATHO, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Delphine BATHO, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Je salue tout d'abord Mesdames et Messieurs les élus, Messieurs les présidents de l'ASN, de l'ANCCLI, du Haut comité, des CLI, ainsi les membres des CLI, les responsables d'associations et les représentants syndicaux des salariés et tous les participants en leurs noms et qualités respectives.

Je tenais à participer à cette conférence : c'est pour moi une première, je pensais que c'était une tradition et j'y suis très attachée. En tant que Ministre chargée de la sûreté nucléaire et de la radioprotection, conjointement avec la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, je dois veiller à la transparence et au dialogue sur ces questions, dans le respect de l'esprit et de la lettre et de la loi TSN de 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire.

Les CLI font pleinement partie des institutions renforcées par cette loi, avec le Haut comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire. Vos commissions sont l'incarnation de l'intérêt d'une démocratie environnementale, d'un dialogue et d'une concertation permanents. Le travail notable qui est réalisé par les CLI et l'ANCCLI contribue à la sûreté, en interpellant les responsables politiques et les opérateurs.

Les CLI se sont fortement mobilisées à la suite de l'accident de Fukushima et ont su faire entendre leur voix, notamment lors d'une étape majeure de l'histoire de la sûreté nucléaire dans notre

pays : vous avez participé aux inspections menées par l'ASN et transmis vos observations sur les rapports d'évaluation complémentaires de sûreté des exploitants.

Les CLI et l'ANCCLI contribuent également aux réflexions sur des sujets de fond, notamment en participant à des groupes pluralistes, mis en place par l'ASN, par exemple sur la gestion des déchets radioactifs ainsi que sur les facteurs sociaux organisationnels et humains, auxquels je souhaite attacher une importance particulière. Les CLI mènent également des expertises à l'occasion des rendez-vous majeurs que constituent les réexamens périodiques de sûreté des installations nucléaires.

La conférence annuelle des CLI organisée par l'ASN et l'ANCCLI est donc une manifestation concrète de la réussite du dialogue citoyen entre toutes les parties prenantes. Ce dialogue et cette concertation sont utiles, car ils contribuent à la juste information à laquelle nos citoyens ont droit, mais cette information n'est efficace que si elle est l'incarnation d'une participation véritable aux décisions.

À cet égard, les CLI que vous faites vivre chaque jour s'appuient sur une histoire déjà longue, qui a débuté par une circulaire du 15 décembre 1981 signée par le Premier Ministre Pierre MAUROY. Depuis la loi de 2006, cette participation a pris corps de façon encore plus concrète, puisque les CLI sont amenées à prendre part à des procédures administratives prévues par la loi et notamment sont obligatoirement consultées pour les décrets d'autorisation et pour les autorisations de rejets délivrées par l'ASN.

Dans le cadre de la feuille de route pour la transition écologique, des actions visant à améliorer la gouvernance environnementale sont priorisées par le Gouvernement. Dans le domaine nucléaire, les CLI ont un rôle important à jouer. L'initiative engagée il y a 3 ans par l'ANCCLI pour une réflexion européenne sur l'application de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire est particulièrement intéressante et nous devons désormais examiner avec l'ensemble des acteurs les suites à apporter à ces réflexions au plan national.

Je suis également très intéressée par les travaux qui se dérouleront cet après-midi, en particulier sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains en matière de sûreté. J'ai déjà exprimé le souhait du Gouvernement de réfléchir à la réduction du nombre de niveaux de sous-traitance possibles. Dans son rapport remis le 30 juin 2011, l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques identifie, dans certains cas extrêmes, jusqu'à 8 niveaux de sous-traitance et recommande en conséquence d'étudier les possibilités juridiques d'une réduction.

Dans les rapports d'évaluations complémentaires de sûreté remis le 15 décembre 2011, EDF a proposé de limiter progressivement à trois niveaux le recours à la sous-traitance.

Je souhaite que le Débat national sur la transition énergétique soit l'occasion de revenir sur ces dispositions, comme le dialogue mené dans le cadre du Comité stratégique de la filière nucléaire. Au côté de l'ASN, les CLI et l'ANCCLI ont un rôle important à jouer et leurs contributions sont attendues.

Je souhaite également, à la suite des propos de Pierre-Franck CHEVET, saluer l'engagement personnel qui est consenti par chacun d'entre vous et les 3000 personnes qui participent aux CLI. J'ai pleinement conscience que le bon fonctionnement des CLI repose sur du volontarisme et j'entends aussi l'interpellation sur les moyens dont vous disposez et qui vous préoccupent.

Les subventions de l'État aux CLI et à l'ANCCLI gérées par l'ASN ont été rehaussées en 2012 pour être portées à 1 million d'euros. Je vous confirme aujourd'hui que ce montant sera maintenu en 2013, l'État ayant décidé de poursuivre l'effort en faveur de la sûreté nucléaire. Dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons actuellement, ce maintien est important.

Par ailleurs, la proposition d'affecter aux CLI une partie de la taxe sur les installations nucléaires de base est régulièrement rappelée. Le Gouvernement entend maîtriser la fiscalité affectée, qui doit être limitée au maximum. Les exceptions au principe d'affectation des ressources fiscales au budget de l'État sont donc rares. Je m'engage à porter cette proposition : je ne peux pas m'engager devant vous sur le résultat, compte tenu de la doctrine du Ministère du Budget que je viens de rappeler, mais nous essaierons de plaider notre cause.

Concernant plus largement la sûreté nucléaire, je voulais également souligner le rôle que les CLI et l'ANCCLI doivent jouer dans le Débat national sur la transition énergétique. Nous allons essayer de faire, à l'échelle de toute la France et dans les débats territoriaux qui auront lieu, ce que les CLI font depuis très longtemps en matière de dialogue et d'échanges.

Par rapport à ce Débat national sur la transition énergétique, j'aurais deux demandes particulières à formuler :

Tout d'abord, nous serions très intéressés à ce qu'au niveau territorial, chaque CLI puisse organiser un débat sur la transition énergétique et apporte ainsi une contribution au Débat national non pas seulement sur l'évolution du mix énergétique ou sur la sûreté nucléaire, mais sur l'ensemble de la politique énergétique.

J'attends aussi au niveau national et avec la participation de l'ANCCLI, une contribution sur la sûreté nucléaire. Dans la loi de programmation pour la transition énergétique, nous devons envisager des dispositions nouvelles en matière de sûreté, pour continuer à nous situer dans les plus hauts standards mondiaux en la matière. Un certain nombre de dispositions doivent également être transposées dans le droit français et je souhaite réellement que l'ANCCLI puisse apporter sa contribution dans cette perspective : nous devons tirer les leçons de l'accident de Fukushima et il reste encore des propositions à faire.

Par ailleurs, vous allez jouer un rôle dans le débat public sur le projet de stockage géologique des déchets radioactifs, qui ne manquera pas d'occasionner de nombreux questionnements sur la gestion de ces déchets près des installations qui en produisent. Il est essentiel que nous respections la loi de 2006. C'est pourquoi j'ai demandé à l'ANDRA de saisir la Commission Nationale du Débat Public afin que le débat sur Cigéo puisse se tenir en 2013.

Le Gouvernement et l'Autorité de sûreté nucléaire se rendent demain au Japon, pour une conférence ministérielle sur la sûreté nucléaire au niveau mondial. La France souhaite jouer un rôle moteur dans le post-Fukushima sur le relèvement des normes internationales de sûreté et en particulier sur la généralisation de la revue par les pairs. Des éléments très importants ont été mis en place avec les audits de l'AIEA, l'IRRS et l'OSART, et nous avons encore des progrès à faire dans ce domaine. Concernant également l'établissement d'un régime mondial de responsabilité civile nucléaire, nous porterons durant cette conférence ministérielle des propositions à l'échelle internationale, pour que la France joue un rôle moteur dans l'élévation des standards de sûreté nucléaire.

Je vous remercie et je vous souhaite de bons travaux cet après-midi.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie. L'arrêté de nomination de Francis ROL-TANGUY, Délégué interministériel concernant la fermeture de la centrale de Fessenheim, est paru ce matin au Journal officiel. Comment concevez-vous son rôle ainsi que la consultation des populations locales ?

Delphine BATHO

Ce choix me paraît le meilleur pour ce travail qui est très important. Francis ROL-TANGUY est un grand serviteur de l'État, qui a une haute notion du service public. Il a travaillé au cabinet de Charles FITERMAN, de Michel DELEBARRE et de Jean-Claude GAYSSOT. Il a également occupé des fonctions de Préfet et il a la culture de l'ancien Ministère de l'Équipement. Nous avons souhaité qu'une personne soit chargée, auprès du Premier Ministre et de moi-même, de la mise en œuvre de la décision du Président de la République, en s'assurant que cela s'opère dans des conditions responsables aux plans social et énergétique. Sa mission est précisée dans le décret qui a été publié au Journal officiel ce matin. Il se rendra sur place vendredi pour rencontrer tous les interlocuteurs du site.

Emmanuel KESSLER

Je remercie Delphine BATHO d'être intervenue et d'avoir répondu aux questions. Nous poursuivons le point sur l'actualité avec Henri REVOL.

Henri REVOL, président du HCTISN

Madame la Ministre, Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs, merci de me donner la parole pour un court point sur l'activité du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

La présentation du Haut comité est détaillée dans le rapport 2011 qui figure dans le dossier qui vous a été remis. Le Haut comité a été créé par la Loi transparence et sécurité nucléaire de 2006. Sa composition est plurielle et il compte une quarantaine de membres. Il tient au moins quatre réunions statutaires plénières par an, dont la dernière pour 2012 aura lieu demain.

J'évoquerai ici les principaux travaux de l'année 2012 :

Le principal travail a été l'élaboration progressive du rapport qui sera présenté demain devant le Haut comité sur le suivi des évaluations complémentaires de sûreté. Suite à la saisine des ministres responsables de la sûreté nucléaire, il a été demandé au Haut comité de contribuer à chacune des étapes du processus d'évaluation complémentaire de sûreté. Nous avons donc participé à l'élaboration du cahier des charges et nous l'avons approuvé. Nous avons poursuivi les travaux par un rapport d'étape, il y a environ 1 an, et l'émission d'un avis positif sur le rapport de l'ASN concernant la première étape des ECS.

Ces travaux ont continué de manière assez originale, grâce au groupe de travail mis en place et présidé par Gilles COMPAGNAT. Dans le cadre du cahier des charges, le Haut comité avait fait adopter un amendement pour que soit prise en compte l'incidence des facteurs organisationnels et humains de la sous-traitance sur la sûreté nucléaire. Ce groupe de travail a mené de nombreuses auditions sur

toute l'année, ainsi qu'une démarche originale de déploiement sur le terrain de délégations du Haut comité, avec l'appui des CLI que je remercie ici. L'ensemble des intervenants ont été ainsi rencontrés sur le site EDF de Flamanville, le 24 janvier 2012, sur le site AREVA de La Hague, le 25 janvier, sur le site EDF de Golfech, les 6 et 7 juin 2012, et sur le site CEA de Cadarache, le 17 et 18 octobre 2012.

Nous avons recueilli un ensemble d'informations qui éclaireront, dans le cadre du rapport qui sera adopté par le Haut comité, les travaux du comité que l'ASN a mis en place de façon à approfondir le sujet des facteurs sociaux, organisationnels et humains.

Le deuxième point important de l'année est le projet de stockage en couche géologique profonde Cigéo. À la demande d'un certain nombre de membres du Haut comité, nous avons créé un groupe de travail présidé par Madame Christine GILLOIRE, qui a déjà mené de nombreuses auditions. Par ailleurs, Madame Delphine BATHO vient de saisir le Haut comité pour qu'il contribue à éclairer le débat public.

Le rapport sera produit dans un délai relativement court et en poursuivant deux principaux objectifs :

- la transparence du processus décisionnel conduisant à ce projet,
- la transparence des hypothèses d'inventaires des déchets destinés à Cigéo.

C'est un élément très important et qui intéresse tous nos concitoyens locaux et toutes les CLI qui sont proches d'installations nucléaires. Il faut avoir des hypothèses valables, affirmées et confirmées sur ces stockages et le travail approfondi du Haut comité à la demande de Madame la ministre, avec les travaux menés par l'ANCCLI, éclairera le débat public à venir.

Parmi les perspectives 2013 figurent les points suivants :

- la poursuite et la finalisation des travaux du groupe travail Cigéo,
- l'audition de tous les intervenants sur la situation deux ans après Fukushima, à la demande de membres du Haut comité,
- la poursuite de la mise au point du portail Internet, qui a été une des premières décisions du Haut comité.

Le citoyen a de multiples possibilités de s'informer mais celles-ci sont souvent dispersées et difficiles à appréhender. Le souhait du Haut comité est de guider chaque personne habitant près d'une installation nucléaire en lui donnant une fiche très détaillée sur l'historique et les conditions relatives à la sécurité de cette installation nucléaire, puis de l'orienter de manière très simple vers les nombreuses informations accessibles.

Je souhaite souligner en conclusion que nous collaborons de manière très précise et permanente avec l'ANCCLI et les CLI, comme nous l'"impose" pratiquement la loi, qui stipule que les CLI et le Haut comité doivent se communiquer tous renseignements capables d'améliorer les missions qui leur sont confiées. Cette collaboration a lieu en permanence : je remercie Monsieur le président DELALONDE de s'y prêter et nous nous engageons à continuer dans ce sens.

ÉCHANGES

Emmanuel KESSLER

Nous allons à présent procéder à un moment d'échanges sur les points évoqués par nos intervenants. N'hésitez pas à intervenir si vous souhaitez demander une précision, poser une question ou apporter une information.

Marie-Anne SABATIER, CLI de Marcoule

Dans ses travaux, le Haut comité se sert-ils des données de la centrale de Marcoule qui est en train de démanteler ses réacteurs G1, G2, G3 et ses annexes, ce qui occasionne beaucoup de déchets. Ces données sont-elles secrètes en raison du caractère militaire de Marcoule ou pouvez-vous en bénéficier comme une aide prospective sur la gestion des déchets qui pourront résulter d'éventuels démantèlements de centrales ?

Henri REVOL

Dans le cadre des travaux que nous engageons sur le projet et de l'inventaire que nous essayerons de clarifier au maximum, nous tiendrons compte de tous les déchets quelle qu'en soit la provenance. Je pense donc que nous aurons les informations que vous souhaitez, même si je n'en dispose pas à l'heure qu'il est. Notre groupe de travail entend tous les responsables qualifiés pour nous apporter ces informations, comme c'était le cas pour le rapport sur le cycle du combustible qui a fait œuvre de clarification.

Emmanuel KESSLER

Y aurait-il des difficultés particulières à obtenir ces informations pour des installations liées à la défense ?

Henri REVOL

Cela ne devrait pas concerner les déchets et leur traitement.

Patrick FAUCHON, CLI de Flamanville

Monsieur REVOL insistait sur la transparence du processus décisionnel. En ce qui concerne la décision sur Fessenheim, quel sera le mécanisme suivi pour associer l'ensemble des acteurs au processus décisionnel, dans l'esprit de la loi TSN.

Henri REVOL

La mission du Haut comité concerne essentiellement les risques liés aux développements des activités nucléaires et non la politique nucléaire, qui relève du Gouvernement. Comme l'a souligné

Madame BATHO avec la nomination du délégué interministériel, tous les aspects concernant les décisions prises seront évoqués. Le Haut comité examinera les aspects liés à la sûreté et sécurité nucléaire.

Patrick FAUCHON

La gestion à géométrie variable concourt à beaucoup d'incompréhension de la part des populations : s'il n'y a pas de démarches similaires pour les créations ou les fermetures, cela diminue la confiance des populations dans le nucléaire.

François BERINGER, Maire de Fessenheim et membre de la CLIS de Fessenheim

Je rejoins le précédent interlocuteur : l'ASN a autorisé la poursuite de l'exploitation de la centrale de Fessenheim pour 10 ans supplémentaires, ce qui signifie que Fessenheim est sûr. Son exploitant investit beaucoup d'argent pour maintenir ce site en exploitation, mais la politique "politicienne" s'est invitée au débat. Quelle est la posture de l'ASN ? Le gouvernement n'a aucune légitimité pour fermer le site de Fessenheim, puisque vous avez donné l'autorisation de poursuivre l'exploitation pour 10 ans en toute sûreté.

Jean-Christophe NIEL

La responsabilité de l'ASN porte sur toute la sûreté, mais seulement sur la sûreté. Dans le cadre du 3^{ème} réexamen de la centrale de Fessenheim, nous avons imposé une quarantaine de prescriptions au réacteur 1, dont le renforcement du radier et la création d'une source froide alternative. Si EDF répond correctement à nos exigences, nous considérerons que le réacteur peut continuer à fonctionner.

Le Gouvernement peut prendre la position qu'il souhaite dans le cadre de la législation et de la réglementation existantes. L'ASN n'a pas de jugement à porter sur ce plan mais la loi indique que la question de la sûreté relève de l'ASN. Madame BATHO est intervenue au Parlement pour expliquer que c'est une décision de politique énergétique. Nous ne jugeons pas les positions que prend le pouvoir politique.

Par ailleurs, les aspects de sûreté liés à une éventuelle fermeture relèveront également de la responsabilité de l'ASN. L'arrêt définitif et le démantèlement suivent une procédure réglementaire et un certain nombre d'étapes liées à la loi sont incontournables. En particulier, l'opérateur doit déposer un dossier de demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitive et de démantèlement. Selon notre expérience, il faut deux ans pour monter un dossier en règle. Quand le dossier est recevable, il relève d'une procédure administrative qui s'étend sur 3 ans.

Ce sont des processus complexes qui impliquent de nombreux acteurs et se déroulent en plusieurs étapes, mais notre expérience montre que 5 ans sont nécessaires pour un décret portant sur des mesures irréversibles.

Avant autorisation, un exploitant ne peut pas découper la cuve, les tuyauteries primaires, mais il faut distinguer l'arrêt d'une installation, qui est un événement courant, et la mise à l'arrêt définitif et le démantèlement qui est l'étape ultime.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie de ces précisions. Monsieur DELALONDE, un dernier commentaire sur cette matinée ?

Jean-Claude DELALONDE

Concernant l'intervention de Madame BATHO, qui n'était pas arrivée quand je suis intervenu sur les préoccupations de l'ANCCLI, je souhaite exprimer ma satisfaction d'avoir eu des éléments de réponse par son cabinet. Par ailleurs, nous pouvons être heureux de sa présence et de ses propos encourageants par rapport à nos sollicitations. Nous ne pouvons lui en vouloir pour sa prudence sur les évolutions financières : elle a ouvert une porte sur les possibilités d'application de la loi. Je préfère ce genre de propos à des promesses qui n'engagent que ceux qui les écoutent. J'espère que vous vous associerez à cette satisfaction, en écho aux préoccupations exprimées ce matin sur la participation des CLI aux débats locaux, régionaux et nationaux.

"La balle est dans notre camp" : il faut savoir revendiquer, faire des propositions. Au nom de l'ANCCLI, je déposerai des propositions auprès du cabinet de Madame BATHO qui est présent dans cette salle. Nous avons été entendus : nous saisissons cette opportunité au niveau des débats régionaux et l'ANCCLI respectera ses engagements vis-à-vis de la Ministre sur sa participation au Débat national.

Emmanuel KESSLER

Je remercie l'ensemble des intervenants d'avoir donné ces précisions sur l'actualité de leurs instances respectives.

TABLE RONDE N° 1 : FACTEURS SOCIAUX, ORGANISATIONNELS ET HUMAINS

Emmanuel KESSLER

La première table ronde portera sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains à prendre en compte dans la question de la sûreté nucléaire.

La seconde table ronde portera sur l'impact des incidents sur des sites où sont situés des installations nucléaires, sans qu'il y ait déclenchement de situations d'urgence. Certains cas se sont produits récemment, notamment des accidents industriels, qui ne mettent pas en cause la sûreté de l'installation. Néanmoins, la perception des risques est différente de la réalité de ces incidents. Comment ajuster la communication et faire en sorte qu'il y ait des procédures d'information, alors même que des plans d'urgence ne sont pas déclenchés ?

Nous nous appuierons sur des exemples et des cas concrets. Pour chaque table ronde, deux représentants de CLI exposeront la manière dont ils ont eu à traiter concrètement de ces questions. Nous ferons un tour de table des intervenants qui apporteront chacun leur regard sur le sujet, puis vous aurez la parole.

Les facteurs sociaux, organisationnels et humains sont une dimension que l'ASN a voulu mettre en avant dans le cadre des évaluations complémentaires de sûreté, alors que ces facteurs ne sont pas pris en compte au niveau des stress tests européens.

Le Haut comité a travaillé sur ces questions. Nous allons déterminer leur importance, notamment le renouvellement des générations chez les techniciens et ingénieurs des centrales nucléaires. Il faudra également prendre en compte le sujet évoqué par Madame BATHO sur la sous-traitance et les conditions dans lesquelles celle-ci est amenée à travailler.

Pierre GAILLARD représente la CFDT au sein de la CLI de Golfech, Philippe JAMET est Commissaire à l'ASN, François JEFFROY est Chef du service Facteurs organisationnels économiques de la gestion des risques au sein du pôle sûreté nucléaire de l'IRSN, Michel LALLIER représente la CGT au sein du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sûreté nucléaire, Dominique MINIERE est directeur de la production nucléaire chez EDF et Ludovic MOULIN est responsable des facteurs humains et de la gouvernance des risques accidentels de l'INERIS.

Pierre GAILLARD, vous avez piloté une expertise sur les facteurs humains, qui a été demandée par votre CLI à l'occasion de la visite décennale sur la sûreté à Golfech. Pourquoi la CLI a-t-elle

demandé cette expertise ? Quelles sont ses motivations et comment avez-vous appréhendé cette notion dans le cadre de cette expertise ?

Pierre GAILLARD, vice président de l'ANCCLI, représentant CFDT à la CLI de Golfech

Lors du deuxième arrêt décennal au cours de l'été 2012, après avoir fait des expertises dans le domaine technique, nous voulions innover. Suite aux analyses des anomalies ou des événements déclarés à l'Autorité de sûreté, nous avons identifié des éléments indiquant que les facteurs humains et organisationnels étaient un enjeu important vis à vis de la sûreté. Depuis de nombreuses années, la part liée à ces causes d'origine humaine et organisationnelle est de plus en plus importante par rapport aux causes techniques. Par ailleurs, la part croissante des travaux de maintenance pendant les arrêts de tranche et hors arrêts de tranche - sur un site comme Golfech, 200 prestataires travaillent en permanence - nous interpelle sur certains points.

Comment l'exploitant peut-il conserver ses compétences et, s'il les perd, comment peut-il exercer la responsabilité que lui donne la loi ? En période d'arrêt de tranche, nous nous apercevons que certains intervenants autour du site n'ont pas des conditions de vie en rapport avec les travaux qui leur sont demandés : ils sont hébergés dans des camping-cars, ils mangent un casse-croûte en vitesse... Nous nous demandons s'ils sont en capacité de réaliser des tâches importantes.

Nous n'avons pas les compétences en interne pour étudier ces facteurs qui relèvent d'un domaine très complexe. Nous avons donc fait une demande auprès d'un cabinet d'experts pour réaliser cette expertise, qui n'est que le point de vue d'experts présents quelques semaines sur un site.

Nous avons demandé d'étudier en particulier si l'organisation des arrêts de tranche sur les sites répondait bien aux enjeux de sûreté, comment les prestataires sont intégrés dans cette organisation et d'examiner la cascade de la sous-traitance qui augmente les risques, ainsi que les conditions de vie et leurs incidences sur le travail.

Globalement, l'organisation mise en place semble robuste, mais l'étude a permis de relever deux points :

- Le renouvellement des générations est très important sur les centrales et l'exploitant doit s'assurer que le nouveau personnel est aussi compétent que ceux qui partent.
- Certains prestataires ont des problèmes de gestion des ressources humaines : ils ont un volant de personnels compétents, mais certains ne veulent pas travailler dans le nucléaire qu'ils jugent trop restrictif et complexe.

Concernant les conditions de vie, elles semblent choisies par le personnel et ne révèlent pas un manque de ressources et il n'y aurait pas d'incidence sur le terrain lors des opérations.

L'analyse a été réalisée à trois niveaux :

- L'organisation est très performante et est en perpétuelle adaptation et amélioration.
- Quelques failles ont été décelées dans cette organisation et révélées par des personnels qui ont fait remonter des doutes, des incertitudes, voire des critiques sur sa robustesse.
- La structure organisationnelle est très complexe, voire trop complexe et hyper prescriptive, ce qui peut provoquer un certain formatage des personnels et limiter les remontées de dysfonctionnements.

Une très grande énergie est dépensée sur les sites pour décliner les prescriptions nationales et le cabinet estime que l'état organisationnel est instable et que les intervenants sont parfois un peu perdus. Ces évolutions permanentes sont jugées à court terme et ce point nécessiterait une réflexion de fond menée dans un esprit prospectif, pour pouvoir anticiper.

Le cabinet estime par ailleurs que les analyses menées par les sites des causes des événements qui font l'objet de déclarations sont simplistes et incomplètes. En particulier, dès qu'une cause liée à une erreur humaine est trouvée, on met en place des palliatifs pour que les personnels ne fassent pas à nouveau les mêmes erreurs sans analyser leurs causes plus profondes en termes d'organisation ni les causes sociales, notamment de bien-être au travail.

Cette étude a été réalisée par Monsieur FANCHINI et Monsieur LLORY du cabinet ARTIS FACTA. Elle a été présentée en Assemblée générale publique de la CLI et sera disponible sur son site Internet.

Emmanuel KESSLER

Nous reviendrons sur le fait de ne pas toujours aller au bout de l'investigation des causes en cas d'erreur humaine.

Philippe JAMET, vous êtes commissaire à l'ASN depuis 2011 après une carrière au CEA, à l'IRSN, et vous avez travaillé sur ces questions à l'AIEA avec d'autres Autorités de sûreté depuis Fukushima. Pourquoi l'ASN a-t-elle mis l'accent sur les FSOH et êtes-vous arrivé à une définition précise de ce que cela représente ?

Philippe JAMET, commissaire de l'ASN

Le point de départ est un constat, voire une conviction : la sûreté et la radioprotection sont étroitement liés à la qualité et au résultat du travail des hommes et des femmes qui contribuent à la vie des installations, en termes de conception, de construction, d'exploitation ou de démantèlement. Il est donc naturel que l'on s'intéresse aux facteurs sociaux, organisationnels et humains qui contribuent à cette qualité du travail et à ses résultats, qui déterminent par ailleurs la sûreté. Par exemple, il y a les tâches à accomplir et l'environnement technique de ces tâches. De façon plus générale, il y a l'environnement de travail, le bruit, la lumière, la propreté..., mais l'organisation est également responsable, notamment la façon dont les directives sont données, et la dimension sociale au plus haut niveau, c'est-à-dire l'ensemble qui régit les groupes et les individus dans le travail.

Emmanuel KESSLER

Peut-on déterminer une sorte de critère minimal à obtenir pour la sûreté ? Y travaillez-vous ?

Philippe JAMET

Si c'était le cas, l'ASN traiterai les FSOH comme les machines, les pompes, les cuves de réacteurs... C'est un domaine en construction dans lequel nous pouvons faire des prescriptions dans

une certaine mesure, mais avec des responsabilités précisément dosées, car nous ne disposons pas d'un référentiel universel simple, comme dans d'autres domaines techniques.

Un des intérêts du Comité d'Orientation des Facteurs Sociaux, Organisationnels et Humains est de construire une approche avec les parties prenantes autour de la table, en déterminant les limites pour les uns et les autres et en identifiant ce qui peut servir de référence et de méthodologie pour jouer le rôle d'une Autorité dans ce domaine.

Emmanuel KESSLER

Nous reviendrons sur ce point. Le retour de l'accident de Fukushima donne-t-il une vision de l'importance de ces facteurs ? Au-delà des aspects techniques, y-a-t-il eu défaillance ou, au contraire, a-t-on pu limiter les dégâts ?

Philippe JAMET

L'accident de Fukushima et son traitement posent notamment la question de l'interaction entre la sous-traitance et la gestion d'une installation en temps de crise. Il est normal et compréhensible qu'un exploitant sous-traite un certain nombre de tâches. Dans une installation au stade de Fukushima, certaines tâches doivent être menées rapidement et elles peuvent être assumées par les sous-traitants. Il faut beaucoup de monde pour intervenir massivement, tirer des câbles très longs, changer des pompes, etc.

Emmanuel KESSLER

François JEFFROY, vous dirigez le service Facteurs organisationnels et économiques de la gestion des risques, au sein du pôle sûreté nucléaire de l'IRSN : en quoi cette question est-elle pour vous vraiment d'actualité ?

François JEFFROY, chef du service Facteurs Organisationnels et Économiques de la gestion des risques au sein du pôle sûreté nucléaire de l'IRSN

La question des facteurs humains est dans l'actualité depuis longtemps : je travaille dans la sûreté nucléaire depuis 20 ans et cette unité a été créée à l'IRSN dans les années 80. Cela fait donc 30 ans que nous y travaillons sur ces questions, mais il y a une réactualisation et une appropriation de ces questions. Il faut les repositionner dans une dynamique historique. Actuellement, je retiens deux enjeux majeurs :

- La sous-traitance, ses conséquences et les risques associés ou induits provoquent des débats. Placer une installation au bord d'une rivière induit des risques d'exposition à l'inondation que nous savons gérer. La sous-traitance a également un certain nombre d'implications qui sont susceptibles de remettre en cause la sûreté et il faut étudier comment les exploitants s'organisent pour les gérer.

Par exemple, face au risque lié à la relation contractuelle entre un prestataire et un donneur d'ordre, le domaine d'intervention des uns et des autres doit être bien borné. Le rôle du prestataire est de faire ce pourquoi il est rémunéré et pas forcément ce qui est nécessaire pour la sûreté. Il peut même être dissuadé d'intervenir pour ne pas être responsable.

Concernant la cohésion des collectifs de travail, si leurs membres appartiennent à des entreprises différentes sur de mêmes lieux de travail, cela introduit une hétérogénéité qui est source de points de criticité qu'il ne faut pas sous-estimer

- Le renouvellement des compétences est également une question importante. Le baby-boom se traduit aujourd'hui par un effet papy-boom, avec de nombreux départs en retraite et l'évolution de la réglementation sur les retraites a par exemple modifié les départs à la retraite chez EDF. En 2015, 50 % des personnes en poste seront partis à la retraite. Comment assurer la pérennité des compétences ? Cela suppose de prévoir le nombre de personnes qui partiront et d'anticiper le besoin de compétences, qui ne peut pas être uniquement apprécié quantitativement, puisqu'il faut prendre en compte la capacité des collectifs à intégrer ces évolutions.

L'attractivité du nucléaire entre également en ligne de compte. Auparavant, une personne qui entrait chez EDF y restait à vie. L'attachement à l'entreprise et l'investissement dans le travail n'est pas le même qu'il y a 20 ou 30 ans.

Par ailleurs, nous débattons beaucoup de ces sujets, mais les études ne suivent pas. Or, partir d'anecdotes et en tirer des conclusions générales n'est pas une bonne méthode. Entre l'anecdote et les généralités, il faut développer des études pour mieux caractériser les phénomènes liés aux facteurs sociaux, organisationnels et humains. Cela demande du temps, des compétences et des conditions d'accès au terrain, aux données, à la parole des gens, qui ne sont pas optimales à ce jour.

Emmanuel KESSLER

Il faut des sociologues du nucléaire ?

François JEFFROY

Il en faut, mais les ergonomes ont également leur mot à dire comme les psychologues et les spécialistes des sciences de gestion.

Emmanuel KESSLER

Votre formation d'origine est l'ergonomie. La culture de l'ingénieur ne se heurte-t-elle pas parfois à ces réalités humaines ?

François JEFFROY

En effet, un véritable enjeu est que les sciences humaines et sociales formulent des conclusions opérationnelles permettant de concevoir les situations de travail. Beaucoup de chercheurs en sciences humaines font des descriptions mais, à la lecture de leurs études, on se demande ce qu'on peut faire. Un effort des spécialistes des domaines sociaux est nécessaire pour arriver à tirer des conclusions opérationnelles et, inversement, ceux qui sont formés en sciences "dures" doivent apprendre à travailler avec eux sans forcément tout quantifier.

Emmanuel KESSLER

Michel LALLIER, vous êtes retraité d'EDF et vous représentez la CGT au sein du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire. Que pensez-vous de ce qui a été dit sur la manière d'appréhender les facteurs sociaux, organisationnels et humains ? Est-ce que cela vous paraît recouvrir l'ensemble du champ ?

Michel LALLIER, représentant de la CGT au HCTISN

C'est le cas et je rejoins notamment le constat que les installations nucléaires ne fonctionnent pas seulement par le "génie" de la technique, mais parce des personnes les construisent, les font fonctionner, les démantèlent, gèrent les déchets... Ces personnes y travaillent. Aborder la question des FSOH est effectivement s'interroger sur l'ensemble des problématiques que pose ce travail, c'est-à-dire son organisation, ses conditions d'exécution, son environnement social..., tout ce qui participe à la sûreté nucléaire. Cela implique concrètement d'investir la question du travail dans toutes ses dimensions :

- La charge de travail, avec des contraintes économiques qui s'accroissent et l'illusion que l'on pourrait faire plus et mieux, en moins de temps.
- Le poids très fort de la prescription et la quantité de prescrit. Est-ce que cette surcharge de prescription ne conduit pas les travailleurs à faire le tri et quelles en sont les conséquences ? La prescription ne recouvre pas simplement des dispositions techniques, y compris dans le Code du Travail. N'avons-nous pas tendance à faire le tri dans le Code du Travail de façon à arriver malgré tout à un résultat ?
- Les marges de manœuvre, c'est-à-dire l'autonomie laissée au salarié pour gérer les situations réelles de travail, qui, bien souvent, ne coïncident pas avec le travail prévu ou prescrit.
- Les collectifs de travail et leur pérennisation : le collectif de travail est le lieu où les gens coopèrent et mettent en œuvre leurs compétences. Actuellement, l'organisation du travail a tendance à individualiser les gens et à établir des contrats d'objectifs individuels, des relations clients à fournisseurs, en interne ou externe, qui font exploser les coopérations.

Replacer toutes ces questions dans un ensemble signifie que l'on aborde l'ensemble de la problématique dans un contexte social.

La sous-traitance peut être abordée sous l'angle social, c'est-à-dire les conditions de vie, les rémunérations, les conventions collectives, ou sous l'angle de la sûreté nucléaire. Néanmoins, les deux ne sont qu'une même question, qu'il faut aborder sous l'angle des FSOH, c'est-à-dire en prenant en compte son incidence sociale, ses caractéristiques sociales, organisationnelles, humaines, notamment l'investissement des personnes et le sens qu'elles donnent à leur activité. Être contraint à agir d'une façon que l'on réprouve d'un point de vue professionnel atteint la motivation et la satisfaction au travail. Cela accroît donc le stress et un désengagement professionnel, qui peut nuire à la culture de sûreté.

Emmanuel KESSLER

Votre expertise est-elle perçue plutôt favorablement sur le parc nucléaire français ?

Michel LALLIER

Cela fait 30 ans que l'on en parle : certaines études menées par le CHSCT montrent une charge de travail qui interroge. Nous pourrions améliorer les choses du point de vue technique mais, du point de vue des FSOH, il ne faudrait pas rester au même point.

Emmanuel KESSLER

Dominique MINIERE, vous êtes directeur du Parc nucléaire d'EDF et vous avez travaillé sur un grand nombre de sites, notamment en Chine. Avez-vous l'impression qu'EDF prend en compte les FSOH de façon satisfaisante ?

Dominique MINIERE, directeur de la production nucléaire d'EDF

Nous ne serons pas d'accord sur tous les points, mais au moins sur la manière dont le travail a été organisé dans nos entreprises. A EDF, nous voyons trois principes forts se dégager :

- Pour la production nucléaire, il n'y a qu'un seul responsable de la sûreté qui est l'exploitant. Fukushima l'a montré et c'est un principe fort : contrairement à une idée reçue, nous ne pouvons pas acheter et exploiter des centrales comme des voitures ou des avions. Nous pouvons bien sûr sous-traiter mais en conservant la maîtrise de ce que l'on sous-traite et en continuant à faire pour être en mesure de contrôler quand on fait faire.

C'est un principe important et il faut éviter deux écueils : l'écueil libéral, qui veut que l'on se porte bien quand on transfère la responsabilité aux autres - plus nous sous-traitons, mieux nous nous portons -, mais également celui qui veut que le seul bon travail soit celui qui est fait par les agents EDF.

- Il faut garder ce sujet en tête et c'est difficile, car nous sommes dans une phase de renouvellement de compétences extrêmement importante, avec 50 % des agents d'exploitation de la division nucléaire qui partent jusqu'en 2015. Nous formons et accompagnons mieux qu'il y a 30 ans, mais il y a une forte montée des exigences qui renvoie au poids de chacun d'entre nous. Nous avons tous la volonté que tout soit fait au mieux, ce qui augmente les exigences, les prescriptions.

Ce sujet doit être organisé et porté par des démarches, dans une approche quotidienne et permanente. Nous nous en préoccupons depuis les années 80 à EDF, où des équipes d'experts nationaux ont été mises en place. Dix ans après, des experts ont été déployés sur le terrain, notamment des consultants facteurs humains qui aidaient chaque site pour les analyses humaines des accidents. Depuis 2002, nous voulons que le sujet soit une préoccupation majeure des managers et des personnels sur le terrain. Nous avons donc développé la fiabilisation des interventions et la présence des managers sur le terrain et nous continuons à renforcer le leadership des managers pour renforcer la présence sur le terrain.

- La qualité de vie des intervenants et la qualité du travail réalisé sont liées. Plus la qualité de vie s'améliore, plus grande est la qualité du travail réalisé. C'est une préoccupation claire d'EDF qui s'est beaucoup impliquée, dès 1997 dans le développement de démarches et de chartes

avec l'ensemble de ses prestataires. Nous cherchons à améliorer en permanence cette situation.

En 2008 a été lancé un vaste projet pour améliorer la qualité du travail avec la mise en place d'actions très concrètes, comme les conciergeries à l'accueil des prestataires, pour trouver un hébergement à leur arrivée, des possibilités d'accès à des repas chauds, etc. Ces mesures sont assez basiques, mais elles fonctionnent assez bien et l'ensemble de ces démarches est mené avec les organisations professionnelles.

Fin 2011, le Gouvernement nous a demandé de mettre cela sous la forme d'un cahier des charges, qui serait un engagement de bonne conduite opposable au sens contractuel du terme. Cela nous a conduits à un travail sur les fondements d'une base commune entre tous les grands donneurs d'ordre du nucléaire et les prestataires, en reprenant notamment le nombre de sous-traitances en cascade et l'amélioration des conditions de travail.

Quand le prestataire change conformément à la réglementation européenne qui impose un renouvellement périodique des prestataires, il est interdit de contrôler de façon excessive les nouveaux prestataires, sous peine d'ingérence. Nous sommes en train de nous battre pour imposer une loi qui permettrait de renouveler moins souvent les contrats. Nous y travaillons depuis plus de 30 ans.

Emmanuel KESSLER

Nous allons finir ce tour de table avant de passer aux questions de la salle.

Ludovic MOULIN, vous êtes responsable des facteurs humains et de la gouvernance des risques à la direction des risques accidentels de l'INERIS. Vous êtes un psychologue du travail et un spécialiste de l'ergonomie et vous gérez les risques industriels. Retrouvez-vous ce que nous venons de dire dans le domaine d'activité que vous couvrez ? Y a-t-il des spécificités ou des éléments complémentaires qui peuvent inspirer ceux qui travaillent dans le domaine nucléaire ?

Ludovic MOULIN, responsable des facteurs humains et de la gouvernance des risques à la direction des risques accidentels de l'INERIS

Au niveau des thématiques FSOH, nous retrouvons les mêmes préoccupations. C'est le cadre institutionnel qui change avec le nucléaire ou les installations industrielles. Il n'y a pas réellement l'équivalent de l'ASN mais nous sommes sous la tutelle de la Ministre qui est aussi chargée de la sûreté nucléaire et nous sommes représentés localement par les DREAL.

Sur la sécurité FSOH, nous nous rejoignons complètement et nous avons les mêmes préoccupations. Nous devons faire face aux mêmes soucis d'incompréhension, de choc culturel, entre la technique et les sciences humaines et sociales. C'est un domaine en construction : nous ne pouvons pas encore le prescrire.

Ce qui est en construction est le transfert du monde académique au monde industriel, le transfert des connaissances et des études à une culture de gestion technique. Le mode des prescriptions doit être réinventé. Il ne suffit pas d'avoir des références finies : même s'il y a des règles générales, nous sommes beaucoup sur du cas par cas.

Nous avons aussi des préoccupations très proches. Nous avons essayé de définir ensemble, ce que recouvrait les FSOH. Il est difficile de donner une définition courte et complète car les FSOH recouvrent un très large éventail de problèmes sociétaux et de problèmes organisationnels internes au site. Il faut également prendre en compte les jeux d'acteurs, c'est-à-dire que le responsable d'une tâche prendra une décision en fonction de ses responsabilités, mais aussi de la gestion de sa carrière, de l'image qu'il a au sein du collectif, du Comité de direction. Nous entrons là dans une certaine complexité. Transférer des connaissances sur les FSOH dans l'entreprise implique de complexifier la manière de gérer. La prédominance de la gestion fait que nous gérons des indicateurs budgétaires, de performance, qui sont loin des indicateurs de sûreté. Pour mettre en place des indicateurs du point de vue des FSOH, il faut complexifier la manière de les construire, car nous allons avoir besoin d'aller au plus proche du réel et de ne pas s'en tenir à un chiffre.

La difficulté de transférer les connaissances FSOH dans le monde de l'entreprise est que nous allons bousculer certaines habitudes de gestion, de prescription et que ce bousculement est difficile à intégrer pour les gens en charge de mener ce travail.

Emmanuel KESSLER

Nous savons que ce sont des facteurs externes qui ont causé la catastrophe de Fukushima et qu'il n'y a pas eu d'erreurs humaines majeures, mais sommes-nous capables de mesurer le poids des erreurs humaines, de la mauvaise organisation au sein de l'opérateur, dans l'aggravation de la situation ? Il semblerait que d'autres sites aient été un peu mieux préservés que le site principal. Pouvons-nous mesurer l'impact de certains facteurs, lorsque la catastrophe est survenue et lors de son traitement ?

Philippe JAMET

Je ne pense pas que nous puissions répondre à votre question de façon exhaustive car les leçons de Fukushima mettront au moins une dizaine d'années à être tirées, mais certaines choses sont claires :

- Le niveau du tsunami n'avait pas été prévu. Je ne pense pas que l'on puisse se contenter d'explications simplistes et facilement prévisibles. Il reste à analyser pourquoi le tsunami n'a pas été bien prévu et ce que cela veut dire du point de vue des organismes qui étaient chargés de prévoir ou d'adopter des hauteurs de tsunamis le long de la côte. Il faut analyser les raisons qui ont fait que ce tsunami avait été sous-estimé.
- Concernant l'organisation et l'indépendance de l'Autorité de sûreté au Japon, la mission AIEA a souligné par écrit que l'Autorité de sûreté japonaise manquait d'indépendance et de compétences. C'est une Autorité assez faible, ce qui a participé à la difficulté de la gestion de la crise.
- L'organisation de la gestion de crise était assez déplorable. On ne peut qu'être consternés de ce qu'au bout de 3 jours de crise, les Japonais aient changé à chaud l'organisation, alors que le cœur d'un des réacteurs était en train de fondre. Il faut tirer les conséquences de cette grande faiblesse organisationnelle de façon à éviter des situations similaires.

Emmanuel KESSLER

Ces conséquences ne touchent pas seulement ceux qui travaillent dans ou autour des sites.

Philippe JAMET

Dans le cas de Fukushima, le pays entier est concerné. Le Premier ministre s'est exprimé à la télévision, alors qu'il ne s'était jamais entraîné à gérer une crise de ce type. Si ce genre d'évènement survenait en Europe, bon nombre de responsables politiques seraient dans la même situation. Je ne suis pas sûr que tous soient prêts à synthétiser et à communiquer les informations au public de façon compréhensible.

Michel LALLIER

Après la catastrophe de Fukushima, on s'est demandé en France si nos installations étaient sûres et si cet accident pouvait arriver chez nous ? Il faut se poser la question de ce qui contribue à la sûreté, au delà des seules dispositions techniques. C'est le débat qui a eu lieu au Haut comité et la question des facteurs humains est alors intervenue comme étant fondamentale pour la sûreté.

ÉCHANGES

Emmanuel KESSLER

Nous allons procéder aux questions.

Alain CORREA, CLI de Paluel et Penly

En ce qui concerne les facteurs humains, je voudrais faire un parallèle avec le vol 447 de Rio à Paris. Le journal Le Point a publié le 3 juillet 2012 les explications finales du Bureau d'Enquêtes et d'Analyses pour la Sécurité de l'Aviation civile (BEA), qui a notamment recommandé l'installation de caméras dans les cockpits. En effet, une caméra installée sur la planche de bord aurait permis de savoir ce qu'affichaient réellement les instruments. Nous voyons que les humains réagissent d'une certaine façon en fonction des informations qui leur sont communiquées, celles qui devraient leur être fournies et celles dont ils disposent.

Le BEA met en avant que les comportements sont inexplicables et inexpliqués et qu'il aurait été intéressant de savoir ce que les pilotes ont vraiment vu, car nous ne comprenons pas la façon dont ils ont réagi. L'article précise qu'un équipage a enregistré une vidéo du phénomène à l'aide d'un téléphone portable afin de pouvoir fournir des éléments à la maintenance dans l'aviation. Visiblement, c'est un problème récurrent.

Le nucléaire est aussi sujet à ce type problème. Les centrales nucléaires étant pilotées par des humains, il serait intéressant d'utiliser ce genre d'équipement. À Penly, un incident est survenu le 5 avril 2012 à 3 heures du matin, suite à une manipulation d'un travailleur isolé, qui, après audition, certifie avoir fait une bonne manipulation sur une boîte à boutons. Néanmoins, le doute subsiste.

Le facteur humain est donc primordial et le fait d'avoir des enregistrements peut permettre de les disculper ou de faire porter le chapeau aux instruments.

Emmanuel KESSLER

Le poids du facteur humain est le premier envisagé dans un accident d'avion. S'il y a un accident dans une centrale nucléaire, on pense tout de suite à un problème technique, de matériel.

Dominique MINIERE

En matière d'appui à la conduite, on a mis en place différents outils à la suite à d'accidents qui ont eu lieu dans le monde, mais je voulais faire écho à la question que vous venez de poser : pensez-vous vraiment que c'est encore en rehaussant des exigences, en mettant encore de la contrainte, du prescriptif sur les gens en les mettant encore sous surveillance que nous ferons progresser la sûreté ?

Personnellement, je pense le contraire. Nous aurons un facteur de progrès en mettant les salariés en situation de responsabilité, de confort, pour qu'ils puissent rapporter ce qui s'est passé réellement, en encourageant à parler des erreurs humaines. Si nous mettons en place du "flicage" un peu partout pour détecter ce qui se passe, la pression sur les acteurs va devenir insupportable. Faisons tous attention : ce ne sont pas des machines, mais des gens qui ont une âme, une formation, un sens des responsabilités et il faut davantage faire appel à ce sens qu'ajouter de la surveillance, qui ne fera qu'accroître la pression.

François JEFFROY

Un incident s'est produit et il faut reconstituer ce qui s'est passé : nous sommes régulièrement confrontés à cette question. Dans le secteur aérien, quand l'avion s'écrase, il n'y a aucun survivant. Dans l'ensemble des installations nucléaires, il y a régulièrement des analyses rétrospectives d'incidents où l'on retourne auprès des acteurs. Il existe des traces de l'activité. Chez EDF, un fichier enregistre les mouvements de vannes au 10^{ème} de seconde près. Nous savons retracer l'évolution de la température, de la pression. Il y aussi une traçabilité d'un grand nombre d'actions réalisées en local par des personnes. Un cahier de quart est rempli régulièrement etc...

Si on veut par la suite comprendre ce qui s'est passé, il existe donc tout un ensemble de traces du travail. Et la source d'information essentielle sera les entretiens que l'on mènera auprès des personnes.

Néanmoins, il ne faut pas se faire d'illusion : le travail sera terminé, les gens connaîtront l'issue de l'histoire, il y aura donc forcément des effets de distorsion lorsqu'il la raconteront à nouveau. Il serait illusoire de penser que nous pourrions enregistrer en réel et avoir toutes les données sur tout. Pour avoir procédé à des reconstitutions, je sais que celles-ci qui sont toujours "à trous" : on peut produire plusieurs hypothèses susceptibles d'expliquer ce qui s'est passé, qui peuvent toutes donner des perspectives d'amélioration.

Gilles COMPAGNAT, HCTISN

A l'exception de Monsieur MINIERE, vous avez abordé la problématique de sous-traitance et de gestion de crise. Dans le groupe de travail que j'ai piloté pour le Haut comité, j'ai longtemps essayé

d'avancer sur une question sur laquelle je n'ai pas de réponse et je pense que le Comité d'orientation va s'y pencher également : à partir du moment où un exploitant a sous-traité des activités de gestion complète de services ou de logistique, comment les sous-traitants peuvent-ils être intégrés dans la gestion d'une crise majeure ? Je pense que cette question est fondamentale également pour la compréhension du public sur l'organisation de nos centrales nucléaires. Je voudrais que nous approfondissions cette question de manière définitive pour savoir comment les sous-traitants sont impliqués dans les gestions de crises, au-delà du plan d'urgence interne.

Dominique MINIERE

Il faut distinguer le plan d'urgence interne d'un incident banal et d'un accident de type Fukushima. L'accident de Fukushima a vraiment marqué les exploitants. C'est un sujet de préoccupation. Il a montré qu'il faut être capable de remettre l'eau et l'électricité en moins de 24 heures sur un réacteur à eau pressurisée comme nous en avons et de reprendre l'exploitation. C'est ce qui a motivé la décision d'EDF de mettre en place une force d'action rapide nucléaire.

Le principe que nous avons acté - à ma connaissance, nous sommes les seuls exploitants au monde à le faire - est que cette FARN sera composée uniquement d'agents EDF et pas de prestataires. Par rapport à votre souci de cas de gestion d'accident grave, nous avons un premier élément de réponse essentiel. Cette FARN est composée de plus de 400 personnes en plus de notre effectif. Nous sommes conscients des contraintes budgétaires et financières, mais je vous donne ma parole que ce sera fait. La mise en place se fera d'ici 2014-2015.

Monique SENÉ, vice-présidente de l'ANCCLI, présidente du GSIEN

La faute humaine n'est pas du tout ce dont nous parlons : ce n'est pas l'être humain qui est en cause, mais le fait qu'il y a une organisation, que vous avez éventuellement des fiches très mal rédigées et que les personnes peuvent se tromper. C'est toute une conception sur laquelle il faut revenir et, quand il y a un incident, il faut revenir sur le fait de savoir ce qui a pu arriver : une armoire est tellement mal conçue qu'on arrête un réacteur, les choses sont différentes à chaque étage et on doit suivre les fils sous le parquet pour comprendre, à une heure du matin, ce qui n'est pas évident... Il faut donc vraiment analyser l'erreur humaine et prendre en compte l'ensemble et non pas seulement un être humain. C'est indispensable pour éviter que les gens ne parlent pas.

En cas de crise, il faudra bien savoir ce que tous les personnels faisaient et il faut donc les inclure dans l'organisation. La FARN peut être entièrement composée de personnels d'EDF, mais il va falloir agir dans la centrale et les prestataires doivent savoir ce qu'ils ont à faire. N'oublions pas qu'à Fukushima, ce sont des prestataires qui ont remis le courant sur les réacteurs 5 et 6.

Philippe JAMET a dit que nous ne savons pas pourquoi s'est produit cet accident à Fukushima. Il est quand même incohérent d'avoir mis les diesels en sous-sol. Il y avait une chance de ne plus avoir de diesel, même avec une vague de moins de 10 mètres de haut. C'était une erreur. Dans le rapport sorti au Japon, les inspecteurs sont assez formels sur le fait que l'erreur venait aussi de cela.

Nous devons d'ailleurs analyser également ce rapport qui est très intéressant et dont on peut sortir pas mal de choses.

Michel LALLIER

Je n'aime pas le mot erreur ; quand nous l'utilisons c'est que nous sommes déjà dans la recherche de responsabilités, de coupables, alors que la question est de rechercher les causes profondes d'une action inappropriée qui a conduit à un incident.

Quand nous cherchons ces causes profondes, nous nous apercevons que c'est très rarement l'être humain, car les personnes n'ont pas conscience de faire une erreur au moment où elles la commettent. De même dans le domaine des compétences, il ne suffit pas d'en avoir, il faut être placé sereinement pour exercer ses compétences.

Nous revenons à l'étude des FSOH : ces conditions sont organisationnelles. Elles sont humaines dans le sens qu'elles font jouer les relations inter-individuelles entre les équipes des collectifs de travail, mais ce sont très rarement des erreurs au sens où nous le disons.

De la salle

Les problèmes ne sont pas uniquement sociaux, organisationnels et humains : ce sont aussi les conditions dans lesquelles nous mettons les personnes. Je me pose la question pour le réacteur en construction EPR, où accumulant des retards et des coûts délirants, nous avons déjà vu des problèmes sur le pont polaire, qui avaient été relevés seulement par l'ASN, et où nous aurions pu passer ainsi à côté de problèmes importants.

Si on suit le discours d'EDF et si ce réacteur va jusqu'à la fin de sa construction et est mis en service, j'ai beaucoup de questions sur les possibles malfaçons qui pourraient être non détectées du fait de la pression sur le personnel du chantier à qui on n'imposera pas de retour d'expériences.

Dominique MINIERE

La construction de l'EPR de Flamanville 3 est compliquée pour trois raisons :

D'une part, nous sommes en train de construire un réacteur plus compliqué que les autres. C'est le réacteur le plus compliqué qui n'ait jamais été construit. D'autre part, nous le faisons dans un contexte de montée des exigences. Enfin, nous n'avons pas construit depuis 15 ans : le tissu industriel s'est délité, il faut le reconstruire et c'est compliqué.

Quand on construit un EPR en Chine, dans un autre contexte, avec un objet aussi compliqué mais avec une montée des exigences qui n'est pas totalement la même et où le tissu industriel n'est pas délité puisqu'il construit depuis plus de 20 ans, comme c'est le cas à TAISHAN, il n'y a pas de retard sur le planning.

Ceci explique la difficulté sur Flamanville 3 : nous y faisons face et nous prendrons le temps nécessaire pour le construire. Il faut qu'il soit exploitable dès sa mise en service et il doit être exploitable pendant 60 ans. On prendra le temps nécessaire pour le démarrer en toute sûreté, même au-delà de 2017.

Emmanuel KESSLER

Sans pressions sur les salariés ?

Dominique MINIERE

Quand nous faisons un arrêt d'un réacteur pour maintenance, il ne faut pas croire que les gens prennent leur temps, il y a des délais à respecter, mais nous ne réduisons pas les temps d'intervention par 2. Le problème actuel des arrêts de maintenance est que nous multiplions le nombre d'activités. Cela renvoie à l'organisation permettant de faire face à cette montée d'activités, mais ce n'est pas en réduisant les temps individuels de chaque intervention que nous y gagnerons.

Philippe JAMET

Je comprends cette inquiétude liée à la découverte de défauts au niveau de l'EPR. L'ASN ne donnera une autorisation de chargement que si elle a la conviction que les défauts ont été contrôlés et que des filets de sécurité permettront d'assurer la sécurité des réacteurs.

Jean-Claude ARTUS, CLI de Marcoule - Gard

Je suis scientifique, médecin et enseignant. Je voudrais aborder un autre aspect du problème, qui a été évoqué plusieurs fois : le recrutement et la formation de ces compétences. Actuellement, avec la nette baisse des candidatures au CEA ou pour rentrer au génie atomique, qui prépare à la maîtrise de ces réacteurs, je pense qu'il y a de quoi s'inquiéter. On a beaucoup plus d'ingénieurs contrôleurs que d'ingénieurs-bâtisseurs.

J'ai donc une question à tous les spécialistes qui font une analyse très intéressante du constat : pourquoi cette désaffection pour les carrières d'ingénierie productive ? On a des candidats pour les contrôleurs, mais pas pour les producteurs.

Dominique MINIERE

Pour chaque offre d'emploi, nous avons actuellement 40 propositions. Il n'y a donc pas de pénurie. Néanmoins, au-delà de la formation, qui est d'ailleurs meilleure qu'il y a 30 ans, il ne faut pas oublier que l'expérience s'acquiert. Vous ne ferez pas l'économie du temps de l'acquisition de l'expérience.

On peut essayer de le réduire le plus possible, mais, dans le parc nucléaire, 25% de l'effectif a moins de 5 ans d'expérience. C'est un vrai sujet dans les collectifs de travail. Comment faire acquérir de l'expérience plus rapidement pour qu'ils puissent mieux faire le travail et encadrer le travail des prestataires et de leur équipe ?

Emmanuel KESSLER

Est-ce qu'on a droit au doute quand on est un manager dans une centrale, sur telle ou telle décision ? N'est-ce pas là le problème ?

Dominique MINIERE

Le doute est le principe de la culture sûreté. Il est admis et encouragé, mais il faut l'encadrer. Il ne sert à rien de laisser un individu seul avec son doute. Il faut qu'il puisse l'exprimer dans un collectif et, en matière de facteurs organisationnels et humains, c'est cela qu'il est important d'organiser. Il faut

un endroit où on puisse exprimer ses doutes, être entendu, que ces doutes soient analysés et qu'il y ait une conclusion derrière.

De la salle

Dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, les FSOH, sont pour moi et pour bien d'autres les raisons les plus inquiétantes - on ne parlera jamais assez des dégâts des appels d'offres aux moins-disants - et les plus douloureuses, avec l'état de santé et le nombre des « burn out » des personnes travaillant en site nucléaire. Je voudrais vous raconter une petite histoire, celle du nucléaire et de la bougie. Les temps changent : ce n'est plus le nucléaire ou la bougie mais le nucléaire et la bougie, car le dernier recours avec l'accident, c'est la bougie à Lourdes ou à l'église du coin. Avec les prières qui l'accompagnent : mon Dieu, faites qu'il n'arrive rien, parce que nous ne savons plus du tout où nous en sommes sur le terrain...

Suzanne CAZAL, présidente du Comité scientifique de l'ANCCLI, vice-présidente de la CLI Golfech.

Deux points m'ont interpellée. D'une part, comme l'a signalé Monsieur JEFFROY, il y a longtemps qu'on se préoccupe des facteurs humains. Les études de sûreté conduites en 1990 par le CEA et EDF ont fait apparaître que le facteur humain était impliqué dans 80 % des événements. La question est de savoir pourquoi nous en sommes encore là aujourd'hui. Nous avons mis l'accent sur les facteurs d'organisation, la question de la charge de travail, qui sont de grands classiques dans les domaines industriels.

D'autre part, Michel LALLIER a insisté sur une autre approche du problème :

- la question du contrôle et de la maîtrise, de l'autonomie par rapport au travail prescrit : quel est le degré d'autonomie des travailleurs par rapport à ce qui leur est demandé ?
- la disparition des groupes de travail, du collectif et l'individualisation du travail,
- le manque de reconnaissance du travail et des compétences,
- le fait d'être confronté à un risque majeur dans le cas du nucléaire.

Ce sont 4 facteurs de souffrance psychique et de stress, et le stress n'est pas le meilleur ami de la sûreté.

Quelques très rares études ont été conduites depuis les années 80, mais je pense qu'il est grand temps de se pencher sur cette question et d'adopter cette approche de la question du facteur humain.

Emmanuel KESSLER

Vos questions recouvrent beaucoup de choses : la question du stress et du « burn out » au travail, de l'autonomie et du collectif.

Ludovic MOULIN

Concernant l'autonomie, qui est en lien avec le risque humain, je rejoins ce qui a été dit sur le rôle de l'expérience : quand on débute dans un métier, il faut créer son expérience et on est au contact de ce qu'on a à faire.

On a essayé de simuler ce contact avec des simulateurs, dans des domaines à risques comme l'aéronautique ou le nucléaire – c'est plus compliqué dans les activités très hétérogènes de type Seveso - et de construire l'expérience de façon protégée, sans être directement sur l'opérationnel, afin de pouvoir se tromper.

Mais cette construction de l'expérience reste partielle, car on se trouve justement sur un simulateur et pas dans la réalité. On ne peut donc pas faire l'économie de cette prise de risques dans l'expérience. Dans le nucléaire, la nouvelle génération n'a pas vécu la construction, la montée "en complexité" ou la mise en œuvre de la centrale. Elle devra construire une expérience soit sur simulateur soit sur des systèmes automatisés, qui rendent les fonctionnements opaques. C'est également vrai pour les activités de type Seveso : de nombreux éléments du système ont été pris en charge par des automatismes et l'opérateur est donc "aveugle" sur leur état jusqu'au moment où l'alarme se déclenche. Il doit alors se construire rapidement une représentation du problème, faire un diagnostic. Or, c'est très difficile et cela peut prendre du temps sans expérience du fonctionnement manuel du système et de la façon de réagir de la machine.

On a donc un challenge à relever : la nouvelle génération ne pourra pas se former sur un système transparent, parce que nous avons mis l'accent sur les automatismes techniques pour gérer la sécurité.

Néanmoins, on ne doit pas voir les choses en termes de risque humain : l'opérateur n'est pas un risque, mais une chance. C'est la seule variable d'adaptation par rapport aux aléas que va connaître un système complexe. Tous les jours, les opérateurs évitent des incidents, des accidents, font de très bons diagnostics. Nous n'en parlons pas beaucoup, sauf si l'un d'entre eux fait un mauvais diagnostic et où si un avion s'est écrasé, mais combien de fois a-t-on sauvé la situation?

J'ai travaillé 15 ans dans l'aéronautique : à propos du pilote qui, en atterrissant sur l'Hudson, avait sauvé la situation et donc ses passagers et qui était porté aux nues comme un héros, on soulignait qu'entre le héros et le mauvais opérateur qui a commis une erreur, il y a 1 seconde de réaction, 1 cm de réglage avec le levier. Cette personne a juste eu l'expérience ou la bonne inspiration pour l'action qu'elle avait à mener.

Philippe JAMET

Je suis tout à fait d'accord sur le fait que cela fait longtemps que nous nous occupons de facteurs sociaux, organisationnels et humains.

On les a d'abord appelés "facteurs humains" dans les années 80 et l'approche était alors focalisée sur l'erreur humaine. Nous voulions éviter ou quantifier ces erreurs humaines.

Dans les années 90, avec l'apparition du concept de sûreté, on s'est davantage intéressé à l'organisation, au management de la culture de sûreté. On s'est alors demandé comment tirer le meilleur parti de l'activité humaine et c'est alors qu'on a parlé de FOH.

Actuellement, sous l'impulsion du HCTISN, on ajoute un s : même l'organisation ne suffit pas, il faut incorporer le social dans sa globalité.

On ne se simplifie pas la vie en faisant cela, mais il faut espérer qu'en posant le problème de cette façon, on progressera plus vite et davantage que nous ne l'avons fait depuis les années 80.

Michel LALLIER

Je n'ai pas fait pour rien référence à la reconnaissance, au soutien social, à la charge de travail et à l'autonomie. Effectivement, ces critères conduisent aux risques psycho-sociaux, mais sont aussi déterminants pour la sûreté. Le risque psycho-social est un risque "sentinelle", qui alerte sur l'état de sûreté.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie. J'ai bien conscience qu'il y avait de nombreuses questions, mais c'est la première fois que nous rentrons dans cette matière humaine, de façon aussi directe et avec beaucoup de franchise.

TABLE RONDE N° 2 : INCIDENT OU ACCIDENT NUCLEAIRE

NE NECESSITANT PAS DE PLANS D'URGENCE :

PERCEPTION DES RISQUES ET INFORMATION DU PUBLIC

Emmanuel KESSLER

Cette deuxième table ronde porte sur les incidents nucléaires qui ne nécessitent pas de plan d'urgence. Comment combler le fossé entre la réalité de ce qui s'est passé et la perception que peut en avoir le public, surtout quand l'information n'est pas complètement disponible ou quand celle qui circule n'est pas forcément le reflet de la réalité ?

Nous abordons ce sujet avec Jean-Luc ANDRIEUX, directeur de la sûreté, santé, sécurité et développement durable chez AREVA, Jean-Pierre CHARRE, vice-président de la CLI de Marcouleville et Maire d'Orsan ; Thierry DUBUIS, animateur du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles de la Côte d'opale – Flandre, Charles GIUSTI, sous-directeur de la planification et de la gestion des crises au ministère de l'intérieur, Emmanuel RIVIERE, directeur du département Opinion de TNS - SOFRES et Christophe QUINTIN, ancien délégué territorial de la division de Caen de l'ASN.

Une série d'évènements s'est produite, dont la perception a parfois affolé les médias et dont la réalité s'est révélée plus mesurée. Ce sont les incidents de SOCATRI en 2008, de CENTRACO en 2011 et de Fessenheim en 2012. Pour ce type d'incidents, qui ne déclenchent pas de plan d'intervention où tout est absolument normé, des procédures permettraient-elles d'éviter de créer un climat de psychose ?

Jean-Pierre CHARRE, vice-président de la CLI de Marcoule-Gard et Maire d'Orsan

Ces incidents médiatiques que vous avez rappelés ont eu beaucoup de conséquences sur le public.

L'incident qui nous a touchés est l'explosion dans le four de fusion de CENTRACO, le 12 sept 2011 à 11 h 47. Cette explosion a déclenché le Plan d'urgence interne (PUI) radiologique de l'exploitant à 12 h, le PUI sur le site 19 minutes plus tard, mais n'a pas entraîné de déclenchement de Plan particulier d'intervention (PPI).

L'ASN, la préfecture et la CLI ont été informées de l'accident. Le PUI a été levé sur le site à 19 h 50. Les conséquences ont été dramatiques, il y a eu un décès, un blessé grave et trois blessés légers. Aucune conséquence n'est à déplorer dans l'environnement. Par contre, cela a été très important médiatiquement.

Pendant l'évènement, les médias, notamment les journaux d'information continue, se sont emparés de l'affaire. Les élus de terrains, la mairie qui accueille le site et les élus de proximité n'ont eu aucune information, pas un mot. Ils se sont très vite trouvés confrontés à la population qui voyait sur les écrans des bandeaux rouges avec "explosion sur la centrale nucléaire de Marcoule", "rejets radioactifs, un mort, des blessés graves" et ils n'avaient aucune information à donner à la population.

Cela a induit des comportements irrationnels dans la population. Cela se passait 6 mois après Fukushima : voir à la télévision "explosion nucléaire", "rejets radioactifs" a provoqué dans le Gard la fermeture par les enseignants de 40% des écoles, dont certaines à 80 km de Marcoule.

Cette mobilisation médiatique majeure a troublé notre mode de fonctionnement et de communication. Nos mairies ont été envahies par des coups de téléphone et des demandes sur place, mais nous avons très peu d'informations et les quelques informations dont nous disposions pour informer étaient que la situation n'était pas dramatique. Or, nos administratifs se faisaient prendre à partie par la population, qui leur disait que les médias annonçaient que c'était très grave.

La conclusion que nous pouvons en tirer est qu'un accident sans conséquence radiologique sur un site nucléaire implique une information officielle indispensable, même si le PPI n'est pas déclenché. Sinon, cela provoque un stress et un comportement inadapté chez les habitants, qui sont soumis à une pression médiatique nationale et ne savent plus quoi penser.

Emmanuel KESSLER

Quelles préconisations faites-vous ? Faudrait-il une sorte de sous-PPI, de circulaire, de procédure ?

Jean-Pierre CHARRE

Il faut établir une communication fiable entre les élus, qui sont responsables sur leur territoire dans le cadre des PPI, et les services de l'État. L'incident a démontré que, lors d'un emballement médiatique, les réseaux mobiles et internet sont saturés et que les gens ne sont pas joignables. Il faut mettre en place une communication entre les élus et les services de l'État, qui soit adaptée aux situations de crises.

La réglementation prévoit une organisation stricte et très carrée de la communication en cas de PPI, mais elle ne prévoit rien en cas d'incident ou d'accident industriel. Or, la population veut des

explications, même sur ce genre d'incident. La CLI et l'ANCCLI devraient demander une organisation pour l'information et la communication en cas d'incident.

Emmanuel KESSLER

Nous allons voir comment cela peut se mettre en place et comment les exploitants et l'ASN réagissent à cette demande.

Tout d'abord, Emmanuel RIVIERE, vous étudiez cette question de façon régulière pour l'ASN depuis 2006 : comment la population perçoit-elle le risque lié à des sites nucléaires ? Fait-elle la différence entre les petits risques et les risques plus sérieux ?

J'imagine que l'affaire de Fukushima a modifié la perception et la sensibilité de la population, même au plus petit risque.

Emmanuel RIVIERE, directeur du département Opinion de TNS - SOFRES

C'est vrai, mais pas tant que cela. Nous suivons beaucoup ces questions depuis 6 ans pour l'ASN, ce qui nous donne un plan d'expérience et voici ce que nous avons pu constater au fil des événements.

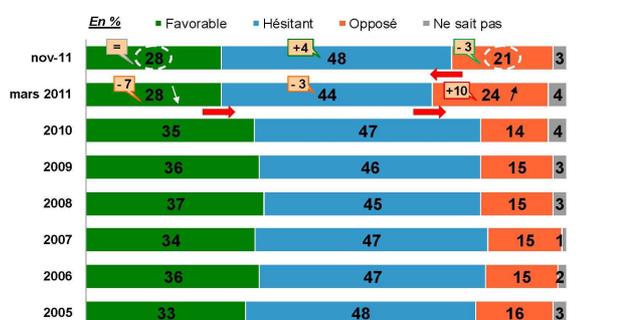
Il y a un impact incontestable de Fukushima sur la perception du nucléaire, mais pas tant que cela : dans le cadre du baromètre annuel, de 2005 à novembre 2011, nous voyons évoluer la répartition entre ceux qui se déclarent favorables au nucléaire, ceux qui sont hésitants et ceux qui se déclarent opposés.

Effectivement, Fukushima a déplacé les lignes : la proportion de personnes favorables au nucléaire a brutalement baissé de 35 % à 28 % pour y rester à la fin de l'année 2011, mais entre l'immédiat après-Fukushima et la fin de l'année 2011, on est déjà dans une résorption de l'opposition au nucléaire : 21% en novembre contre 24% d'opposants en mars 2011.

L'effet Fukushima sur la perception du nucléaire



Question : Vis-à-vis de l'énergie nucléaire, vous définiriez-vous plutôt comme ...



TNS Sofres



On ne peut donc pas dire qu'il y a un effet définitif et violent sur la perception du nucléaire et il est important de prendre en compte les hésitants. Pour beaucoup, l'hésitation est liée au sentiment d'incapacité de faire la part des choses. Ce n'est pas une approche religieuse, mais sur un sujet complexe et technique, beaucoup confessent leur difficulté parce que les enjeux relèvent d'une connaissance technique, des avantages économiques et des inconvénients du nucléaire pour les déchets, etc.

Tout cela fait que la moitié des Français sont hésitants sur le nucléaire et ne tranchent pas de façon bilatérale. Alors que les sondages invitent à trancher, la réalité est souvent différente : c'est également le cas sur les OGM, le gaz de schiste, etc.

Sur l'ensemble de notre plan d'expérience, Fukushima a globalement donné le sentiment qu'il y avait une exposition plus grande que par le passé, notamment pour ceux qui travaillent dans une centrale, ou qui habitent à proximité, mais il y a eu un autre moment d'inflexion où la perception du risque d'exposition s'accroît de 5-6 points : l'été 2008.

Même si une bonne partie des Français ne pourrait pas répondre sur ce qui s'est passé à l'été 2008, l'incident SOCATRI en juillet 2008 a eu un impact fort compte tenu de l'exposition médiatique et cet impact a été durable. Classé niveau 1 par l'ASN, cet incident a modifié le rapport au sentiment d'une exposition au nucléaire pour les travailleurs des sites et pour les personnes habitant à proximité d'une centrale ou d'un centre de traitement des déchets nucléaires.

Cette inflexion est nettement plus spectaculaire quand on pose la question de la confiance dans la façon dont les autorités françaises contrôlent la sûreté des centrales nucléaires, la protection des personnes qui travaillent dans un milieu nucléaire, le transport et la gestion des déchets nucléaires et le rejet des centrales nucléaires.

Le niveau de défiance à l'égard des autorités françaises immédiatement après Fukushima est déjà atteint en septembre 2008. On est en train de rattraper une partie de la défiance qui a augmenté directement après Fukushima ce qui est logique, puisque Fukushima n'est pas en France. Mais, un événement dont le public a perdu la mémoire a altéré durablement sa confiance, puisque nous n'avons jamais retrouvé les niveaux de 60 % sur la qualité et l'efficacité des contrôles sur le territoire français.

L'ensemble des enquêtes quantitatives ou qualitatives menées avec l'ASN montrent par ailleurs un déficit de la culture du risque, y compris chez les citoyens situés dans la proximité immédiate des installations de production d'énergie nucléaire, qui sont sensés être les mieux informés.

La campagne de distribution des comprimés d'iode ayant atteint un taux décevant d'environ 50% de retrait des comprimés d'iode en pharmacie, nous avons travaillé pour savoir pourquoi et si on pouvait améliorer ce taux de retrait.

Or, ce n'est pas la campagne elle-même qui est en cause : plus de 80 % des gens disaient en avoir entendu parler. On peut avoir entendu parler de la distribution des comprimés d'iode et ne pas faire la démarche d'aller les chercher. Le mécanisme de distribution n'est pas non plus mis en cause : 72 % des gens ne sont pas du tout d'accord avec l'idée qu'aller retirer ces comprimés en pharmacie serait compliqué.

Ces réponses sont confirmées par l'enquête qualitative qui a été menée : on ne sait pas s'approprier une culture du petit risque ou de l'incident mineur en milieu nucléaire. Soit, en cas d'incident nucléaire, ce n'est pas un petit comprimé d'iode qui sauvera de "l'apocalypse", soit cela n'arrivera pas et ce comprimé est une précaution superflue. On oscille entre deux extrêmes, qui

relèvent en partie du refoulé et d'une vision assez hollywoodienne de l'accident nucléaire : tout ou rien. Si on est dans le cataclysme, ces comprimés sont inutiles.

Cette culture du risque, y compris à proximité des installations, reste donc entièrement à construire. On a poussé l'exercice avec une question que nous avons posé différemment à trois échantillons différents.

Il s'est produit un incident, soit pour l'échantillon A dans une usine, soit pour l'échantillon B à la centrale nucléaire de Gravelines, soit pour l'échantillon C à la centrale nucléaire de Fessenheim. On a décrit l'incident assez mineur qui s'est produit il y a quelques semaines à Fessenheim : lors d'une manipulation d'eau oxygénée, un déversement a provoqué un dégagement de vapeur qui a déclenché les capteurs de détection incendie et les personnes présentes n'ont pas été blessées. Et nous avons demandé aux personnes questionnées de décrire cet incident sur une échelle de gravité.

Alors que nous voulions montrer à quel point il y avait un effet de majoration dans une centrale nucléaire, nous avons trouvé autre chose que ce que nous cherchions :

Certes, en comparant les 3 échantillons, on constate bien un décalage de 6 à 7 points entre l'incident se produisant dans une usine et à Fessenheim. Le contexte nucléaire accroît la perception de la gravité de l'incident, notamment sur ces deux réponses. Pourtant, ce n'est pas spectaculaire parce que dans tous les cas, c'est grave. S'il y a de très faibles progressions, c'est parce que cet incident mineur - dans une usine avec de l'eau oxygénée, un produit que l'on a chez soi, où il n'y a pas d'incendie, pas de blessés, mais juste des capteurs qui s'affolent - est déjà considéré comme grave. Il y a une forme d'intolérance à l'incident. Près de 80 % des français considèrent que c'est assez grave, 1/3 très grave et ce n'est pas parce que cet incident s'est produit à Fessenheim. Ce serait grave même si cela se produisait dans une usine.

Il faut expliquer cette forme d'intolérance à l'incident : comme on a pu l'observer dans d'autres exercices de crise, les gens fonctionnent par référence par rapport à un incident et il y a un soupçon de gravité pour tout incident inédit, qui ne ressemble à rien de ce que nous connaissons, car il n'y a pas de référentiel.

En situation d'événement – de crise ou non -, il est déjà un peu tard pour la communication. Tout ce qui se fait en amont – notamment un référentiel du petit risque, qui est visiblement à construire - répond à la gestion des opinions et des réactions du public, quand il y a un événement.

Emmanuel KESSLER

Ce que l'on retire est donc une extrême sensibilité du public au moindre incident, où qu'il soit, et le fait que l'affaire de SOCATRI, dont les gens ne se rappellent pas, a laissé des traces. Le niveau de confiance n'a pas encore été rattrapé depuis.

Jean-Luc ANDRIEUX, on fait immédiatement le lien entre SOCATRI et AREVA : que pensez-vous de tout cela ?

Jean Luc ANDRIEUX, directeur sûreté, santé, sécurité et développement durable d'AREVA

Je suis également un ancien exploitant, notamment sur les sites du Tricastin et de La Hague et j'ai travaillé dans le transport. Je réagirai donc comme un exploitant et un ingénieur technicien. Je reviens sur deux principes forts qui répondent indirectement à ce qui a été dit :

- Chez Areva, comme chez EDF et au CEA, le premier principe qui concerne la question de la sûreté, avant de gérer la crise, est la responsabilité première de l'exploitant.

Dans nos organisations, cette déclinaison de la responsabilité est parfaitement claire. Sur un site nucléaire, quel qu'il soit, le directeur local est le patron de la sûreté et de la gestion de la crise et de ses conséquences, tant que celles-ci se limitent à l'intérieur du site. Si un événement intervient sur un site, la responsabilité revient au directeur d'établissement.

Si on atteint un niveau de PUI, qui peut être non-radiologique, puisqu'on peut déclencher un PUI pour des motifs chimiques, etc., nous nous mettons en situation de communication avec l'autorité locale et notamment la préfecture, en prévoyant le stade PPI. En toute logique, au moment où se déclenche le PPI, l'autorité administrative et l'exploitant sont donc en phase sur ce qui se passe. On reviendra sur la question de la compréhension. En phase PPI, la responsabilité est donc partagée ou complémentaire entre l'exploitant et le préfet, qui doit prendre en charge les conséquences de ce qui se passe à l'extérieur du site. C'est un premier élément de difficulté sur lequel on reviendra.

- Le deuxième principe que nous appliquons tous, et qui d'ailleurs est encadré, est celui de la transparence et de l'information. L'information de base vient de l'exploitant et il y a également une gradation de la diffusion de l'information :

S'il s'agit d'un événement de niveau zéro, l'exploitant a une totale responsabilité pour dire ce qui se passe. Si on atteint une situation de pré-crise ou de crise, l'information donnée à l'extérieur est partagée avec l'autorité administrative, avec le préfet. On ne fait pas de communiqué de presse sur un événement qui sort du PUI en PPI, sans avoir confirmé l'information avec la préfecture.

Il y a deux niveaux de difficultés : il faut donner des informations fiables - on ne peut pas communiquer sur des à peu près - et il faut ensuite les faire valider.

Parallèlement, on doit faire face aux questionnements qui apparaissent de toutes parts.

Pour être efficaces en situation de crise, il faut avoir travaillé avant. Étant dans cette réunion des CLI, je souhaite insister sur le lien qu'il doit y avoir avec les parties prenantes "en temps calme", notamment avec les CLI au niveau local et le Haut comité au niveau national. Il faut que nous nous connaissions avec les différents acteurs au niveau local et au niveau national, pour pouvoir exploiter au mieux les informations dont nous disposons le moment venu.

Malgré tout, cela ne se passera pas comme prévu, car les situations techniques sont difficiles à comprendre : il faut donc que les CLI, par les réunions habituelles, par les descriptions d'événements, soient mises au courant le plus possible des risques.

Concernant le recours à l'iode sur le terrain, par exemple, peu de gens ont conscience que sur un site comme Le Tricastin, il faut prendre des pastilles dans le cadre d'un événement nucléaire, mais que cela ne sert absolument à rien si l'événement se déroule dans les installations d'AREVA. C'est la même situation entre Flamanville et La Hague.

Ces précisions basiques doivent être connues localement. On ne peut pas imaginer de les expliquer au moment où un événement se produit.

Emmanuel KESSLER

Même en amont, c'est donc assez compliqué.

L'affaire de SOCATRI classée au niveau 1, a suscité une émotion considérable, parce qu'il y avait des rejets d'uranium dans l'eau et des risques de pollution.

Jean Luc ANDRIEUX

Ceci renvoie à une autre difficulté de communication : la déclaration des évènements.

Nous sommes à un niveau 1 parce que les conséquences de l'événement sont faibles. Le point positif pour les liens locaux et la connaissance de ce qui se passe sur nos sites, est que nous sommes habitués à communiquer sur nos évènements de niveau 0 et niveau 1, dès qu'ils apparaissent. Ce qui est un peu plus difficile à appréhender et à comprendre, c'est que certains évènements de niveau 1 voire de niveau 2 n'ont pas du tout de conséquences sur l'extérieur. C'est le cas de l'événement de Romans en 2012, évoqué par Jean-Christophe NIEL. Le niveau 2 était justifié par la mise en défaut des procédures utilisées. La déclaration d'évènement et l'échelle INES sont donc un "plus", parce qu'elles permettent de communiquer et de faire savoir, mais elles introduisent également une difficulté de compréhension par le public, qui peut se demander pourquoi un événement est classé en niveau 2 s'il n'a pas de conséquences.

Emmanuel KESSLER

Il y a donc un vrai problème de communication, y compris de la part de l'exploitant. Vous n'avez pas du tout réussi à convaincre. Les discours associatifs ou médiatiques sont plus convaincants que celui de l'exploitant.

Jean Luc ANDRIEUX

Un certain nombre de facteurs interviennent pour la compréhension de la communication :

- La complexité administrative : par exemple au Tricastin, il y a deux régions, deux départements, quatre communes, et la gestion de l'évènement par l'Autorité de sûreté comme par la préfecture se fait par la Drôme, dans le Nord, alors que l'évènement a des conséquences dans le Sud. C'est donc un facteur de complexification.
- La compréhension de l'évènement : qui connaissait SOCATRI ou CENTRACO suffisamment pour imaginer ce qu'on y faisait ?
- Le nombre et la rapidité croissante des moyens de communications : dans le cas de SOCODEI, l'évènement a été diffusé en international quasiment instantanément et donc difficile à gérer en termes de communication.

Emmanuel KESSLER

Thierry DUBUIS, vous êtes responsable du secrétariat permanent, appelé le S3PI, pour la prévention des pollutions industrielles sur la côte d'Opale. Vous êtes situé dans une région assez riche en termes de sites industriels et nucléaires et vous avez vécu cette situation d'incident mineur qui s'est transformé en évènement quasi-planétaire.

Thierry DUBUIS, animateur du Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles Côte d'Opale - Flandre

Le S3PI est l'équivalent d'une CLI, mais il ne s'occupe pas d'une installation nucléaire de base, mais de toutes les installations industrielles classiques sur un territoire donné et de toutes les questions d'environnement industriel : l'eau, l'air, les déchets, le bruit, les risques.

La côte d'Opale-Flandre avec Boulogne, Calais, Dunkerque, compte sur une vingtaine de kilomètres de long une vingtaine de sites Seveso et une centrale nucléaire.

Il y a beaucoup d'instances de concertation et d'information - certains estiment qu'il y en a trop et d'autres pas assez - mais la plus ancienne est la CLI. Ont été créés ensuite le S3PI, et, autour des sites Seveso, les commissions de suivi de site ou comités locaux d'information et de concertation. Les partenaires de ces structures sont les mêmes et l'intérêt que ces structures coexistent est de pouvoir faire des transferts de bonnes pratiques.

Dans l'industrie, nous avons essayé de faire du transfert de bonnes pratiques qui existait déjà au sein de la CLI de Gravelines : dès l'apparition d'un incident de niveau 1 ou qui risque d'alarmer la population, EDF informe le secrétariat de la CLI, lequel répercute sur l'ensemble des membres. Quelques jours après, quand EDF et l'ASN ont pu analyser l'incident, une fiche technique et détaillée est envoyée uniquement aux membres du bureau de la CLI, où chacun des collègues est représenté.

Néanmoins, dans le domaine industriel, aucune obligation réglementaire n'oblige un industriel à déclarer un événement, dès lors que celui-ci n'est pas très grave.

On a dit précédemment que les gens dramatisent parfois un événement alors qu'il ne s'agit que d'eau oxygénée. Pourtant quelle serait votre perception à partir de cette photo : nous sommes à quelques kilomètres de Dunkerque. Le nuage fait 200 ou 300 mètres de haut et il a été précédé d'une explosion qui a fait trembler les vitres dans un rayon de 2 kilomètres autour de l'usine...

Les incidents se produisant toujours le 15 août... Cet incident s'est produit chez un sidérurgiste indien bien connu, le lundi de Pentecôte 2006, l'année où on ne savions pas si ce lundi était férié ou non. Les fonctionnaires étaient à leur poste mais les cadres chargés de la communication dans le site industriel étaient en congé.

Les élus locaux se sont beaucoup inquiétés, ils ont appelé l'usine dont le standard a explosé et ils ont arrêté toutes les manifestations sportives, alors que ce n'était même pas un incident : en sidérurgie, lorsqu'il y a un loupé sur une coulée de fonte, celle-ci est envoyée dans une fosse de réception et, quand cette fosse contient de l'eau, le métal en fusion explose et forme un nuage de poussières qui n'est pas bien méchant. Encore fallait-il le savoir !

Emmanuel KESSLER

En voyant cela, les élus ont bien fait de tout arrêter. C'est le principe de précaution.

Thierry DUBUIS

Néanmoins, cela nous a interpellé, car nous avons connu d'autres incidents de ce type, dont certains ont été rapportés au journal télévisé de 13 heures, qui donnait alors l'impression que Dunkerque "mourrait" sous un nuage toxique.

Nous avons incité les industriels à réfléchir ensemble et à adopter une charte de bonne conduite au moins pour informer les partenaires locaux : les élus, les services de l'État comme le prévoit la loi et également les relais locaux, notamment les associations de défense de l'environnement. Ce système fonctionne bien, au point que certains industriels les préviennent parfois à l'avance ! Dans l'industrie pétrochimique, on fait parfois fonctionner une torchère, une grosse cheminée qui produit une grande flamme noire. C'est un organe de sécurité et il est donc rassurant de savoir qu'il fonctionne, mais cela inquiète la population. Les industriels avertissent désormais donc ces partenaires locaux avant que l'opération ne se produise.

L'information sur ces incidents est donc importante. Heureusement, un incident grave n'arrive pas tous les jours, mais de ce fait, il n'y a guère que deux moyens pour que la population puisse avoir confiance dans ce qui est prévu dans les PPI et la communication en cas de crise : les exercices, sur lesquels la population est parfois très critique, et la communication sur ce type d'incidents. Et les gens estimeront que si personne n'est capable de donner d'information, ne serait-ce que pour dire que ce n'est pas dangereux, le jour où interviendra une crise, on leur cachera tout.

Il existe de nombreuses entraves à cette communication :

Quand l'incident n'est pas grave, les grandes entreprises estiment que leur priorité est de remettre les installations en état et de faire remonter l'information au siège pour validation, ce qui laisse tout le temps aux réseaux sociaux et aux médias de prendre le relais.

Il faut donc trouver des moyens plus rapides pour dire que ce n'est pas grave et pouvoir en parler par la suite. Nous le faisons au S3PI : en temps calme, après l'incident, l'industriel vient expliquer ce qui s'est passé et surtout ce qu'il va mettre en œuvre pour éviter que cela ne se reproduise. Il est très frustrant pour la population de ne pas avoir le retour d'expérience qui a été tiré de ces incidents.

Emmanuel KESSLER

On reviendra sur le rôle des réseaux sociaux, qui accélèrent l'information et face auxquels le temps institutionnel est forcément en décalage.

Christophe QUINTIN, quelle a été votre expérience avec l'incident récent à PENLY?

Christophe QUINTIN, ancien délégué territorial de la division de Caen de l'ASN

J'ai une quinzaine d'années d'expérience à l'ASN, comme chef de division et délégué territorial. Ces événements, qui ne sont pas de vrais accidents, mais qui peuvent être médiatisés, nous posent toujours problème. Il y a plusieurs difficultés :

Selon la loi de Murphy, ces événements se produisent très souvent la nuit, le week-end ou pendant le déjeuner. Or, n'ayant pas de rôle spécifique en situation de crise, la plupart des CLI ne sont pas

gréées pour recevoir des appels en permanence. Au sein de l'ASN, nous avons les coordonnées des présidents des CLI, mais parfois, leur téléphone portable ne répond pas et on laisse des messages.

Quand la crise arrive en heures ouvrables, la moitié du monde médiatique se précipite et le dossier ne justifiant pas une organisation de crise, nos équipes ne sont pas dimensionnées pour faire face à l'appel médiatique. Fessenheim était un accident du travail qui a conduit quelques blessés à l'infirmerie, mais sur BFM TV, un bandeau annonçait deux morts. C'est une dérive médiatique que l'on ne sait pas traiter.

Inversement, quand les événements se produisent la nuit ou dans la soirée, comme à Penly, une petite équipe est en place pour gérer l'événement, mais n'étant pas en situation de crise, elle n'est pas assez grande pour prendre les premiers contacts avec la CLI.

On a donc un décalage sur lequel les divisions territoriales de l'ASN doivent travailler pour bien intégrer qu'il faut gérer l'événement, en général, avec deux personnes, et qu'il faut prévoir la communication avec la CLI et les élus concernés.

Emmanuel KESSLER

Et il faut le faire assez rapidement, de façon à ne pas laisser s'installer l'idée qu'il s'agit de quelque chose de grave, puisque vous êtes assez vite conscients de l'ampleur de ce qui s'est passé.

Christophe QUINTIN

À Penly, l'exploitant nous a expliqué ce qui se passait : la situation n'étant pas stable, nous nous sommes réunis et nous avons communiqué en audio-conférence avec la préfecture et le Ministère de l'Intérieur. Deux personnes étaient à mes côtés pour gérer la situation, mais je n'ai pas demandé à une troisième personne d'astreinte de venir gérer la communication. Cela ne doit pas se reproduire.

Sur la plupart des événements, nous expliquons ce qui se passe, mais on peut rencontrer également un problème de compréhensibilité : sur PENLY, l'événement était techniquement très compliqué à comprendre. Pourquoi une fuite d'huile conduit-elle à une fuite d'eau ? Il fallait comprendre comment marche une pompe primaire et cela prend du temps à expliquer. Les gens ont compris après 2 jours quand l'IRSN a sorti un beau schéma de joints de pompes primaires.

Il faut que l'on intègre à l'ASN qu'un beau schéma vaut mieux qu'un long discours : il faudrait avoir des kits sur les endroits les plus sensibles, pour pouvoir communiquer largement aux élus par fax, mail, etc.

Un dernier point important concernant la compréhensibilité est le classement INES. Dans le nucléaire, l'échelle de classement est bien connue, mais nous ne faisons pas l'effort de classer tout de suite ces petits événements. Or, nos interlocuteurs, par exemple le cabinet de Madame BATHO pour la dernière fuite primaire sur Flamanville, commencent par nous demander quel est le classement INES et nous n'avons pas de réponse à leur donner.

Enfin, nous avons parfois un problème d'audibilité, que j'ai rencontré par exemple lorsque j'étais en poste à Lyon en 2003, lors d'une inondation assez importante sur le bassin du Rhône. Nous avions 4 PUI simultanés. En situation normale, tout le monde vient voir ce qui se passe, mais il s'agissait d'une inondation avec des morts dans la Drôme et l'Ardèche et personne n'a entendu parler de ce que nous avons communiqué. L'audibilité de l'ASN n'est pas toujours ce qu'elle devrait être.

Emmanuel KESSLER

Quelles sont vos préconisations face aux petits incidents qui créent un nuage d'emballement ?

Christophe QUINTIN

Il y en a plusieurs pour traiter les défaillances que j'ai évoquées :

Si les CLI et les maires veulent être joints, il faut des systèmes robustes et qui fonctionnent 24 heures sur 24.

Emmanuel KESSLER

C'est un appel aux CLI, mais on ne peut pas demander au président d'être disponible 24 heures sur 24.

Christophe QUINTIN

En effet, et j'ai le souvenir d'un évènement en 1997 où le président était à un concert avec son téléphone éteint !

Il faut également prévoir les moyens nécessaires : trois personnes seraient un bon chiffre pour pouvoir également communiquer localement sur ce genre d'évènement.

Il faudrait enfin travailler sur des schémas pédagogiques, que nous pourrions diffuser rapidement dès qu'un évènement se produit.

Emmanuel KESSLER

Charles GIUSTI, dans une précédente rencontre, vous aviez expliqué le mécanisme qui se met en place lors des PPI, mais nous sommes en-deçà. Cela n'empêche pas des forces de police de se déplacer, d'entendre des sirènes de pompiers, ce qui alerte la population qui peut avoir le sentiment que ce qui se passe est plus grave que la "non-information" officielle qu'elle a. Quelle est votre approche des opérations possibles et de l'information qui peut être faite autour ?

Charles GIUSTI, sous-directeur de la planification et de la gestion des crises à la DGSCGC, Ministère de l'Intérieur

Dans ces situations, on pourrait considérer que l'on a perdu d'avance : on se trouve dans un champ irrationnel comme le montrent les études de TNS SOFRES, face à une circulation très rapide d'informations et des propagations de rumeurs sur les réseaux sociaux, parfois des contestations de discours officiels, ce qui rend le sujet encore plus complexe.

Ce n'est pas pour autant qu'il faut s'avouer vaincu car différents moyens permettent d'y répondre :

En premier lieu, il faut de la rigueur : on ne peut pas communiquer n'importe comment et il faut vérifier ce que l'on diffuse. Il faut une information cohérente, une remontée rapide par la chaîne

territoriale et que cette information soit très largement partagée pour arrêter des premiers "éléments de langage", qui répondent à la situation et qui soient partagés par tous pour éviter toute impression de flottement et des discours différents d'une institution à l'autre. Il faut donc parler avec l'exploitant, l'Autorité de sûreté, les autorités préfectorales, toutes les parties prenantes dans une gestion de crise.

C'est un élément essentiel : on ne diffuse pas une information qui n'a pas été vérifiée. Sinon, on risque de revenir en arrière sur certains propos et d'augmenter la méfiance d'une partie de la population vis-à-vis de la communication institutionnelle.

Il faut être à l'écoute de ce que disent les chaînes d'informations en continu, mais aussi les réseaux sociaux et il faut également prendre en compte les rumeurs. C'est ce qui se fait en gestion de crise : nous essayons de savoir ce qui se dit, afin de pouvoir adapter notre réponse à la perception de la population. On peut avoir des réponses intelligentes qui ne passent pas dans la population.

Il faut aussi développer des outils. Nous évoquons la difficulté de la circulation de l'information et la saturation du réseau. Nous sommes en phase de déploiement du nouveau système d'alerte et d'information de la population qui couvrira tout le territoire. Nous allons raccorder les sirènes et en installer d'autres, dans une logique de bassin de risques. Ce système permettra d'alerter, mais aussi de diffuser des informations par des opérateurs radios ou des automates d'appels, ou encore par un système de *sendbroadcast* qui permettra d'envoyer des informations sur les téléphones portables.

Il faut également adopter une doctrine claire d'alerte et d'information et ne pas "crier au loup" : quand alertons-nous et informons-nous la population ? Nous ne pouvons pas diffuser des informations sous la pression de l'événement, encore une fois pour ne pas à avoir à revenir en arrière.

Emmanuel KESSLER

Acceptez-vous le décalage de temps entre l'information sur les réseaux sociaux et le temps de l'information dite officielle et vérifiée ?

Charles GIUSTI

Nous ne pouvons pas le réduire, notamment car nous ne pouvons pas envoyer des informations qui ne sont pas vérifiées. Pour exemple à Marcoule, la communication de l'ASN et de la préfecture a mis un peu de temps par rapport à la déclaration de l'événement parce que nous savions que c'était un site nucléaire avec un risque de rejet : il y avait des vérifications à faire avant d'annoncer que tout était clair.

L'essentiel est la sensibilisation de la population, l'information préalable. Il faut expliquer en amont un certain nombre de choses, habituer les enfants et toutes les tranches de la population à avoir des réflexes de sauvegarde si une sirène se déclenche et à ne pas être consommateur de secours en appelant les pompiers tout de suite.

On doit bien distinguer les plans d'urgence interne, par lesquels l'exploitant gère la crise à son niveau, et les PPI qui peuvent être déclenchés par les préfets si l'ampleur de la crise devient suffisamment importante.

Le non-déclenchement d'un PPI est déjà une information en soi : cela signifie que les pouvoirs publics estiment qu'il n'est pas encore nécessaire de déclencher un plan extérieur au site et que l'exploitant gère la crise à son niveau.

Emmanuel RIVIÈRE

Je vais défendre ceux que j'interroge au quotidien. Si leur réaction semble irrationnelle, cela peut se comprendre : il est essentiel qu'il n'y ait pas d'incohérence dans la communication des autorités. Quand une chose est dite et que l'on se contredit ensuite, c'est un "incident communicationnel" de niveau 5 ou 6. C'est irrécupérable ! Cela conduit donc à une nécessaire prudence pour ne pas prendre la parole à tort et à travers.

La deuxième leçon à tirer en termes de communication est qu'il ne faut pas s'imaginer être seuls à parler. Il faut tenir compte du fait qu'il y en a d'autres qui prennent la parole. C'est là où se situe l'irrationnel, qui prolifère sur l'absence d'informations, de points de repère, d'éléments tangibles, d'où cette nécessité de préparer le terrain.

Néanmoins, il ne faut peut-être pas attendre d'avoir quelque chose à dire pour parler. De temps en temps, il est peut-être intéressant de prendre la parole, y compris pour les représentants des autorités, pour dire que nous ne savons pas encore. On reprend ensuite la parole rapidement et cela crédibilise beaucoup ce que l'on dira. Il faut faire la part des choses sur ce que nous savons et sur ce que nous ne savons pas, mais on peut communiquer sur ce que l'on ne sait pas, même si c'est factuel.

Cela a bien fonctionné lors de FUKUSHIMA. Nous avons travaillé avec le Gouvernement sur la perception par les publics de cette crise. Le public a apprécié que les pouvoirs publics disent ce qu'ils savaient et qu'ils reconnaissent également que, sur certaines dimensions, comme les conséquences, la trajectoire du nuage, le degré de gravité, nous attendions plus d'informations qui ne venaient pas.

Il était facile de procéder ainsi parce que cette centrale n'est en France. Personne n'était directement concerné parmi les autorités françaises par ce qui se passait au Japon et personne n'a eu le sentiment de prendre un grand risque. Avouer de temps en temps que nous ne savons pas - ce n'est pas dans la culture française – pourrait contribuer à créer de la confiance et de la légitimation pour une prise de parole ultérieure.

Emmanuel KESSLER

Peut-être qu'un jour les exploitants et les CLI devront avoir leur page Facebook, leur compte Twitter pour réagir et le dire.

Jean-Pierre CHARRE

Nous sommes conscients que l'information doit être vérifiée, contrôlée et passée par des circuits obligatoires pour être diffusée. L'information institutionnelle passe souvent par de multiples communiqués de presse, mais les gens qui viennent en mairie pour demander ce qui se passe n'y sont pas sensibles. Cette communication doit donc être relayée auprès des élus des CLI pour toucher la population. Faire un communiqué de presse au niveau d'une préfecture n'a aucun effet d'information sur le public.

Thierry DUBUIS

En effet, prévenir toute la population prend du temps : c'est le rôle du préfet et cela doit être bien maîtrisé. Mais il est question d'informer des relais associatifs et des élus, avant qu'ils n'apprennent l'évènement par les médias, car la population, qui se pose des questions, va s'adresser à eux.

Il est vrai que la presse est le relais de l'évènement auprès du grand public. A une époque, nous avons essayé de former certains journalistes à la gestion des risques. Ce qui signifie leur expliquer ce que chacun fait et les emmener sur le terrain dans une centrale nucléaire, voir un exercice dans une raffinerie ou dans le Tunnel sous la manche. Cela permet au journaliste de connaître le sujet qu'il traite et de faire la différence entre un risque médiatique et un risque technologique.

L'information en cas d'incident est un élément d'un tout. Les industries ne doivent pas uniquement communiquer lors d'incidents, sinon leur image de marque est dégradée et l'impact vis-à-vis de la population ne sera pas bon.

Nous essayons donc, en toute objectivité, d'emmener des personnes, des associations, des gens intéressés, visiter la zone industrielle de Dunkerque, pour leur expliquer ce qui est mis en place pour prévenir les incidents et nous leur rappelons les consignes à suivre en cas d'accident. Nous faisons cela à l'échelle de toute l'agglomération et tous les 3 ans, alors que la réglementation le prévoit tous les 5 ans.

Jean-Louis ANDRIEUX

Je suis sensible à l'argument de la pré-information qui est un élément important.

Chez AREVA, qui compte 5 exploitants à Tricastin, nous avons retiré comme enseignement de SOCATRI qu'il y aura un interlocuteur unique par rapport au maire, au préfet et à la CLI. Nous essayons de devancer l'information et d'informer sur des écarts d'exploitation de premier niveau, qui peuvent se transformer en évènement à déclarer.

Nous essayons également au maximum de professionnaliser les équipes de communication pour être derrière les exploitants et parfaire le travail de communication.

Par ailleurs, une fois par an, il faut faire des exercices de grande ampleur par la durée, ce qui implique une communication au niveau national et local.

Enfin, parmi les éléments à prendre en compte, il y a les réseaux sociaux, mais aussi l'implication très rapidement et au plus haut niveau, y compris politique, d'un certain nombre de personnalités.

ÉCHANGES

Emmanuel KESSLER

Nous allons regrouper quelques questions.

De la salle

J'ai quelques informations à vous donner sur des évènements.

Concernant l'information telle qu'elle est donnée et reçue, il y a toujours un décalage entre l'évènement et sa transmission. Pour exemple, à CADARACHE, le dépassement de la quantité de plutonium dans l'ATPu était un évènement connu par l'exploitant en juin 2009 et a été déclaré le 6 octobre.

A la SOCATRI, l'ASN était intervenue en 2008 pour demander une amélioration de la sûreté et il y a eu une sous-évaluation des risques.

À Cattenom, le casse-siphon est un exemple intéressant car il présente une malfaçon d'origine, mais a tourné un certain nombre d'années. L'exploitant EDF a découvert l'incident le 21 décembre 2011 et il a été communiqué à l'ASN le 18 janvier 2012.

Civaux, qui est la centrale nucléaire française la plus moderne et performante, a connu 64 incidents de niveau 1 et 2, depuis sa création. J'habite la région, il y a une CLI et des gens qui travaillent là-bas. Une partie de la population s'inquiète parce qu'il n'y a plus d'eau dans les lacs. Or, ces lacs ont servi à compléter l'insuffisance du débit de l'eau de la Vienne. Ces questions nous sont posées et nous n'avons pas les réponses puisqu'elles sont chez l'exploitant et dans la gestion du refroidissement de la centrale de CIVAUX.

Vous parlez de discours médiatique, administratif et technologique. Il faut que vous preniez conscience de l'inquiétude des gens après Tchernobyl et Fukushima, inquiétude aggravée par la perception de la réalité vécue au Japon lors de Fukushima.

Renée DELATTRE, CLI de Saclay, formatrice aux risques majeurs

La culture du risque, dont nous avons parlé est entrée dans tous les programmes de l'éducation nationale et cela me semble très important pour l'avenir.

Dans les années 90, pour nos formations, nous partions d'une étude de Corinne LARRUE sur la perception du risque. Cette étude est toujours d'actualité auprès de la population, puisque on ne porte pas crédit aux élus et aux exploitants. La presse intervient immédiatement, cela permet de lancer l'information mais nous sommes en doute sur celle-ci. Les seuls qui ont un crédit sont les médecins, les pompiers et les enseignants.

Tout le travail en amont sur les risques, pour la formation du futur citoyen, doit être fait avec l'Éducation Nationale.

Jean Luc CARDOSO, responsable CGT à Fessenheim

La liberté d'information a ses limites parce qu'une information doit être vérifiée et les journalistes doivent vérifier leur information : à Fessenheim, deux morts ont été annoncés, alors qu'il n'y a rien. C'est redevable du pénal.

La culpabilisation extrême des salariés dans l'évènement du 6 septembre 2012 est inacceptable. Il y a un risque psycho-social énorme vis-à-vis des salariés de la centrale mais également de l'ensemble de l'industrie. Une chose très importante est le respect des salariés. Le discours de ceux qui n'y connaissent rien est pris plus au sérieux que ceux qui ont de grandes connaissances sur le sujet et cela pose un problème.

Par ailleurs, nous voulons souvent aller trop vite pour donner des raisons, des causes, des conséquences de ce qui s'est passé alors que nous n'en savons encore rien. En l'occurrence il convient de prendre son temps, car cela conduit par la suite, et de façon légitime pour ceux qui le critiquent, à dire que l'exploitant ment.

J'ai deux questions à poser sur les réponses à ces problèmes : Ne faut-il pas directement gérer le PUI ou le PPI, ce qui permettrait de verrouiller les choses et d'éviter les bêtises ? Compte tenu de la grande méconnaissance des citoyens, y compris de ceux qui communiquent, sur les principes organisationnels, n'est-il pas nécessaire que les CLI et l'ASN expliquent comment fonctionne l'organisation, son principe ?

Emmanuel KESSLER

Concernant les médias, qui pourraient faire l'objet d'un autre colloque, je suis concerné et je me permets donc de vous apporter ces éléments. Vous avez raison sur le fait qu'il y a une course de vitesse des médias d'information continue, pour être le premier à donner une information, et que cela pose un problème de la vérification de l'information. Il y a donc une responsabilité des médias, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait une responsabilité pénale.

Hélène GASSIN, CLI de Nogent sur Seine

Il est assez fou de se poser ces questions 40 ans plus tard, voire 40 ans trop tard : nous sommes dans un pays où il n'y a pas de culture du risque et, désormais, il semble que l'Éducation nationale s'en occupe !

Nous continuons à construire en zone inondable. Depuis 40 ans, nous nions la possibilité d'une inondation et ensuite, nous pleurons quand la catastrophe arrive.

Nous améliorons et intégrons de nouvelles choses, mais l'accident majeur n'était pas vraiment présent dans les têtes dans notre pays. Rien n'est organisé pour cela.

Je connais les PPI de Flamanville et de Nogent sur Seine : c'est le PPI qui est irrationnel et non les individus. Je cite : « pour l'évacuation, nous le ferons par train si la SNCF est d'accord ». Que faisons-nous si elle ne l'est pas ?

Nous n'avons pas de culture commune de sûreté et nous ne savons pas de ce qu'il faut faire. Si chaque Français ne comprend pas l'importance relative d'un incident, on nous explique que les gens ont un comportement irrationnel et que cela pose un problème du mode de communication. Or, la France a 40 ans de retard sur le partage d'une culture commune et, dans un pays aussi nucléarisé, c'est le révélateur d'un malaise profond. Nier le risque c'est évidemment ne pas s'y préparer.

Alain CORREA , CLIn de PALUEL et de PENLY, Collège associatif

Pour revenir aux propos de Christophe QUINTIN, le 5 avril, il y a eu un certain buzz sur l'accident de Penly. Nous avons une réunion plénière 13 jours plus tard et nous avons donc le temps d'analyser la situation tranquillement. Nous avons demandé à ce que cette CLIN soit ouverte au public et aux journalistes, mais le bureau n'a pas jugé bon de le faire, et nous, collège associatif, avons convoqué une conférence de presse avec l'AFP et tous les médias locaux, qui n'ont eu que notre version. Une demi-heure plus tard, malheureusement, nous avons eu l'explication de la part de

l'exploitant et l'ASN avec des photos et schémas qui n'ont pas profité aux journalistes. C'est une occasion manquée de diffuser l'information et que la CLIN fasse son travail.

Thierry DUBUIS

En ce qui concerne l'Éducation nationale, j'invite toutes les CLI à mener des actions d'information dans les écoles, les universités et les clubs du troisième âge, comme sur le littoral Nord Pas-de-Calais. Bien évidemment, cela prend du temps, cela demande du personnel et nous avons mis en commun nos moyens des différentes structures.

Autour de l'installation de Gravelines, il y a de l'industrie et des salariés qui y vivent. Nous envisageons une action particulière pour sensibiliser les entreprises voisines à la prise en compte du risque nucléaire.

Jean-Louis ANDRIEUX

Je ne pense pas qu'il faille "déclencher la grosse artillerie", comme cela a été évoqué : la sensibilité des gens est très rapide et il faudrait alors qu'on la déclenche immédiatement.

Concernant ce qui a été dit au niveau de l'information, nous serions sur-saturés si nous allions dans ce sens.

Pour la retransmission des infos des CLI vers la population, nous avons progressé fortement dans le rapport entre les exploitants, l'administration, l'Autorité de sûreté et les CLI, et au niveau national avec le Haut-Comité. Comment collectivement arrivons-nous à reporter l'information échangée ensemble vers le public ?

Emmanuel RIVIERE

Sur Fukushima et Tchernobyl, les études que nous avons conduites m'amènent à une lecture un peu différente : l'impact sur l'opinion de Fukushima a été relativement modéré parce qu'il y avait eu Tchernobyl. La lecture des accidents se fait par rapport à des référentiels et, dans l'esprit des Français, Tchernobyl était encore très présent comme exemple type de ce qu'il ne faut pas faire dans l'expression des pouvoirs publics par rapport à un accident nucléaire survenu à l'étranger.

Nous sommes sur une question clé qui est celle de la transparence. Pour sortir du contexte nucléaire, j'ai eu à suivre la crise de la vache folle où il a fallu expliquer aux gens qu'il y avait quelque chose de potentiellement nocif, le facteur de crise, et leur expliquer que, s'il y avait ce facteur nocif, c'est parce que nous nourrissions les animaux à partir du cadavre concassé de leurs semblables, ce qui n'allait pas de soi dans la perception que nous avons de la chaîne alimentaire.

Cela renvoie à la nécessité d'une information préalable. Si, au moment de la crise, nous devons exhumer des informations que nous connaissions auparavant mais que nous préférons garder pour nous, cela augmente le risque de méfiance, de rejet et de perte d'écoute à l'égard de ceux qui veulent s'exprimer. Il faut rassurer en amont pour ne pas augmenter la méfiance et le rejet.

Emmanuel KESSLER

Je vous remercie de vous être exprimés et d'avoir répondu à l'ensemble des questions posées. Nous allons passer aux conclusions de cette rencontre.

CONCLUSION

Jean-Claude DELALONDE

Je voudrais dire tout le plaisir que j'ai eu concernant le déroulement de la journée, ma grande satisfaction de cette rencontre annuelle, de la qualité des présentations faites par les interlocuteurs des deux tables rondes, mais aussi de l'expression du vécu sur le terrain.

Cette année, tout le monde était là : il y avait donc plus de 250 personnes.

Je me félicite de la tenue de ces rencontres annuelles et de la qualité de ce qui s'est dit, dans un climat de respect de la diversité que nous représentons. Comme dans les CLI, il est étonnant d'arriver à mettre autour d'une table des gens qui n'ont pas les mêmes convictions et idéologies par rapport à cette énergie nucléaire : des élus, des exploitants, des CLI... Mais, depuis plusieurs années, nous savons nous écouter, nous respecter. Nous savons évoluer et nous apprenons en marchant.

Comme cela a été rappelé, il a fallu 40 ans pour entendre certaines choses. Les CLI existent depuis 31 ans et officiellement depuis 6 ans. Un parcours extraordinaire a été fait au niveau national parce qu'effectivement, ces missions se rejoignent de plus en plus.

Nous savons que le risque zéro n'existe pas et qu'un accident peut toujours survenir, mais il faut évoluer ensemble et faire que les problèmes puissent être résolus ou que nous puissions y faire face. Nous y arrivons, mais le temps sera long et il n'y a pas que les CLI qui doivent s'y atteler. Comment faire pour que la population y soit associée, par l'ouverture du fonctionnement des CLI ?

On a dit qu'il est difficile d'ouvrir le fonctionnement des CLI aux médias. J'ai été président de la CLI de Gravelines pendant 13 ans avant de céder ma place l'an passé : nous sommes partis d'une période où nous étions très refermés sur nous-mêmes, parce que nous ne savions pas comment prendre ce problème à cœur. Aujourd'hui, la presse assiste à tous les débats de façon régulière et nous nous apercevons que nous ne faisons plus de conférences de presse, car le lendemain, ce qui est relaté correspond à 95 % à ce qui a été dit.

Cette ouverture se fait avec le temps : c'est un processus long et cela nous préoccupe tous. Essayons de travailler ensemble, respectons-nous.

Il y a une harmonie dans l'action et il faut continuer comme cela. J'espère que nous pourrons nous retrouver dans un an.

Pierre-Franck CHEVET

C'est la première fois que j'assiste à cette conférence. Je suis frappé par la qualité d'ensemble de nos débats, avec des points de vue différents qui s'expriment de manière claire et constructive.

Madame la Ministre a donné un message extrêmement positif à l'attention des CLI et j'ai aussi entendu des demandes : j'ai retenu notamment qu'elle avait entendu votre souhait de participer au débat sur l'énergie et qu'elle vous tendait une perche sur le fait de monter des initiatives. Il faut entendre ce point et voir comment vous pouvez vous insérer dans les débats régionaux et y contribuer. Nous participerons aussi au débat sur l'énergie avec un message sur la sûreté. Les CLI peuvent faire de même sans difficulté autour de ce sujet.

Concernant les deux tables rondes, j'ai été très attentif à ce qui a été dit, même sur des sujets différents. Il s'est dit des choses de grande tenue, parfois très pratiques. Cela m'a donné des idées et sans doute à vous aussi : tout cela peut se décliner simplement au niveau local.

Nous connaissons bien le système d'alerte simple, qui consiste à appeler les 3 ou 4 personnes importantes et qui peuvent être de bons relais d'informations. Ce sont des choses assez simples qui guideront notre regard et notre action sur les événements ne nécessitant pas le déclenchement de plans d'urgence.

La prochaine conférence des CLI devrait avoir lieu le 11 décembre 2013. Je propose de retenir cette date de principe qui sera confirmée.



À partir du 25 mars 2013

15-21 rue Louis Lejeune – 92 120 Montrouge
Tél. : 01 46 16 40 00